

ÉTATS-UNIS

Le Massachusetts célèbre les premiers mariages gais

Page A 4



ÉCONOMIE

L'Irak, le pétrole et les taux américains font plonger les Bourses

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 110

LE MARDI 18 MAI 2004

87c + TAXES = 1\$

Défusions: ce n'est qu'un début

Les référendums gagnés, les défusionnistes s'attaqueront à la loi 9

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

«Non c'est pas fini, c'est rien qu'un début», dit la chanson: il en va ainsi du dossier des défusions, qui ne sera pas clos, semble-t-il, avec les référendums, le 20 juin prochain. Car une fois les registres fermés, les référendums tenus et les villes dé-

fusionnées, il faudra forcément revoir la loi 9, disent les défusionnistes Peter Trent et Andrée Boucher.

La loi 9, c'est elle qui créera, début 2006 — après un an et demi de transition — un Conseil d'agglomération, qui chapeautera les nouvelles-anciennes «entités municipales» — bref les villes qui seront recréées — et les lambeaux des villes fusionnées. Ce Conseil d'agglomération ne sera pas viable, disent-ils: «dans

une société moderne démocratique, on ne peut pas vivre avec une patente pareille», dit Peter Trent, ex-maire de Westmount et porte-parole de l'Association des élus pour la défusion.

Andrée Boucher, ancienne mairesse de Sainte-Foy et maintenant animatrice de radio à Québec, affirme pour sa part qu'il n'y a «aucune espère de raison» qu'on «asservisse une municipalité», qu'on «crée des ci-

toyens de seconde zone», comme c'est le cas selon elle avec le cadre prévu dans la loi 9. «Il faudrait vraiment négocier avec le ministre», dit Mme Boucher jointe à Québec. Le ministre acceptera-t-il de négocier avec les villes défusionnées? Selon Mme Boucher, «un gouvernement élu avec 31,5 % des votes», comme celui

VOIR PAGE A 8: DÉBUT

Martin: «J'ai besoin du Québec»

Un troisième passage au Québec en quatre jours illustre l'importance stratégique du vote québécois

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

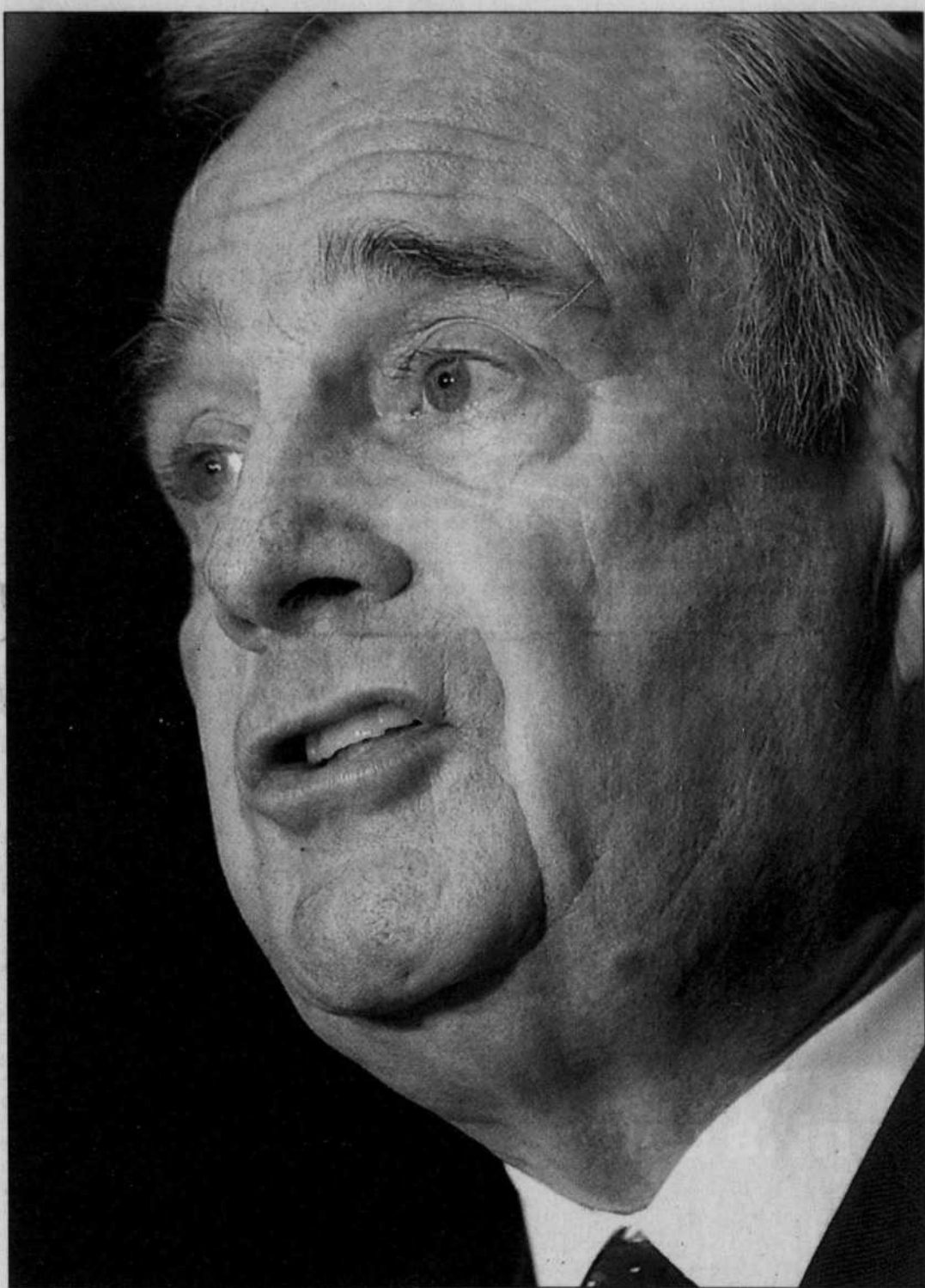
Ce n'est pas une offre au Québec mais un appel aux Québécois que le premier ministre Paul Martin est venu lancer hier à Laval, à quelques jours du déclenchement des élections. Le chef libéral, qui avoue avoir «besoin» de leur soutien pour gouverner, a aussi demandé la collaboration du gouvernement du Québec pour la réalisation de ses priorités.

«Le Québec n'a pas besoin de Paul Martin», rétorque Duceppe

«Pour réaliser tout ce que je veux faire comme premier ministre, j'ai besoin du Québec. [...] Le Québec, c'est chez moi. C'est pour cela que j'ai besoin, plus que jamais, du Québec, des Québécois, pour m'accompagner dans cette démarche emballante de construire le Canada de demain», a-t-il déclaré hier aux quelque 500 convives de la Chambre de commerce de Laval. Même s'il n'a jamais nommé le Bloc québécois et la menace sérieuse qu'il posait aux libéraux à la veille de la campagne, il avait

ce parti dans sa mire. «Le Canada a besoin de ce Québec confiant en sa destinée unique sur le continent nord-américain. Ce Québec qui permet au Canada de se distinguer encore davantage sur la scène internationale et d'accroître sa sphère d'influence. C'est pour cela qu'au Parlement canadien on doit faire attention de ne pas s'isoler dans une opposition éternelle qui donne le pouvoir aux autres et prive le Québec de sa force politique réelle au sein de notre pays», a-t-il dit, après avoir évoqué sa fierté d'être Québécois et de vivre dans la «province la plus progressiste au niveau social».

VOIR PAGE A 8: MARTIN



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Devant la Chambre de commerce de Laval, hier, Paul Martin a promis une nouvelle façon de faire, plus respectueuse des aspirations du Québec.

Attentat à la voiture piégée

Le chef de l'exécutif irakien est tué à Bagdad

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LIBÉRATION

Bagdad — Le président en exercice de l'exécutif irakien a été tué hier à Bagdad dans un attentat à la voiture piégée, condamné par de nombreux pays, dont les États-Unis, qui soulignent l'urgence du transfert de souveraineté aux Irakiens.

«Au nom du peuple américain, je condamne l'attentat terroriste brutal commis contre le président du conseil du gouvernement irakien, Ezzedine Salim, et plusieurs citoyens irakiens. M. Salim était un homme courageux qui a risqué sa vie pour un Irak libre, démocratique et prospère», a indiqué le président américain George W. Bush dans un communiqué diffusé en marge d'une visite à Topeka (Kansas). Le «30 juin, le drapeau de l'Irak libre sera hissé et le nouveau gouvernement intérimaire irakien assurera la souveraineté», a ajouté M. Bush.

Abdel Zahra Osmane Mohammad, dit Ezzedine Salim, qui assurait la présidence tournante du Conseil de gouvernement transitoire irakien pour le

3600 soldats américains seront retirés de la Corée du Sud et envoyés en Irak

VOIR PAGE A 8: BAGDAD

■ Lire autres textes en page A 5

ÉTUDE

Pas d'égalité des sexes devant l'excès de poids

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

Le surpoids et son corollaire fréquent, l'obésité, ne peuvent se résumer à de simples problèmes de sédentarité et à de mauvaises habitudes alimentaires. Pour les intervenants de la santé publique toutefois, les facteurs qui y conduisent sont si nombreux qu'il leur est bien difficile de tracer une ligne qui puisse plus sûrement les départager. Pourtant, cette ligne existe, croit une équipe mont-réalaise, qui a montré qu'en matière de contrôle du poids, au Québec, les hommes et les femmes étaient bien différents.

Pour contrer ce fléau devenu l'un des principaux problèmes de santé publique en Amérique du Nord, le Québec n'a qu'un seul mantra: activité physique accrue et alimentation saine. Cette nouvelle étude, qui a valu à ses auteurs une publication dans le prestigieux *International Journal of Obesity*, introduit l'idée qu'en ciblant trop largement leur clientèle les intervenants en santé publique finissent par manquer leur cible.

La solution? Adapter leur discours aux différentes clientèles. «Les recommandations générales restent bonnes pour tout le monde, explique Gilles Paradis, l'un des chercheurs derrière cette étude. Mais lorsque vient le temps de bâtir un programme de prévention ciblant de façon plus spécifique les personnes

Chez l'homme, une forte consommation de gras est généralement associée à un surplus de poids, ce qui n'est pas le cas chez la femme

VOIR PAGE A 8: SEXES

ÉCONOMIE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Canada est mal assuré contre le terrorisme, dit le président de la Lloyd's

■ À lire en page B 1

FESTIVAL DE CANNES

Charge d'éléphant

Michael Moore refuse d'envisager que Fahrenheit 911 ne puisse sortir aux États-Unis avant les élections

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Cannes — Malgré tous ses crimes de lèse-majesté envers George W. Bush, qu'il traîne sans relâche dans la boue, Michael Moore affirme ne pas craindre pour sa vie. À Cannes, des gardes du corps l'escortent tout de même au Palais, afin de le protéger de ses fans, des illuminés ou des agents de la CIA, on ne sait pas trop.



De toute façon, le bruyant pamphlétaire de *Bowling for Columbine* est sans doute trop visible pour que la Maison-Blanche s'avise de le supprimer.

Trop gros, trop populaire, mais irritant comme une énorme épine dans le pied du président des États-Unis.

Il a l'air cool comme ça avec son costume propre et ses cheveux bien coupés, mais ne met pas grand temps avant de crier aux

VOIR PAGE A 8: MOORE

■ Autre texte en page B 8



JOHN SHULTS REUTERS

Le pamphlétaire Michael Moore, l'air cool, à Cannes hier.

INDEX

Annonces	B 5	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 5
Culture	B 8	Monde	A 5
Décès	B 5	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7



• LES ACTUALITÉS •

Selon l'ex-ministre Diane Lemieux

Ken Dryden saute dans la mêlée politique

PRESSE CANADIENNE

Toronto — L'ancienne vedette du hockey Ken Dryden a annoncé officiellement hier son intention de se lancer en politique, une décision qu'il qualifie d'aussi excitante que le septième match d'une finale de la coupe Stanley.

L'actuel vice-président de Maple Leaf Sports and Entertainment a déclaré que le temps était venu de quitter l'organisation propriétaire des Maple Leafs de Toronto pour tenter de marquer un but pour les libéraux dans la circonscription de York-Centre aux prochaines élections fédérales, qui pourraient être déclinées dans les jours qui viennent.

Invité à exprimer ses sentiments sur sa candidature, M. Dryden, qui est âgé de 56 ans, a répondu aux journalistes réunis au Centre Air Canada — le domicile des Maple Leafs à Toronto — qu'il se sentait aussi «excité, effrayé et nerveux» qu'au moment de passer de la maternelle à la première année, ou de «jouer le septième match en finale de la coupe Stanley».

Cet avocat de longue date a aussi exprimé son attachement aux Maple Leafs, auxquels il s'était joint il y a sept ans comme président, pour redonner une respectabilité à l'équipe. S'il devient le candidat libéral dans York-Centre et remporte l'élection, il passera beaucoup plus de temps à Ottawa — mais pas au point de devenir un partisan des Sénateurs d'Ottawa, a-t-il lancé en badinant.

M. Dryden, gardien de but étoile pour les Canadiens de Montréal dans les années 1970 et membre du Temple de la renommée du hockey, affirme entrer en politique parce qu'il croit pouvoir faire davantage comme politicien que comme simple citoyen. «J'aime le premier ministre Paul Martin, a-t-il dit. Je crois que lui et d'autres peuvent faire du Canada un meilleur endroit.»

Jeudi dernier, le libéral Art Eggleton, un ministre dans le cabinet de l'ex-premier ministre Jean Chrétien, avait ouvert la voie à M. Dryden en annonçant qu'il ne chercherait pas à se faire réélire dans York-Centre — une circonscription ontarienne considérée comme un siège sûr pour les libéraux. M. Eggleton l'avait emporté par 20 000 voix aux élections fédérales de 2000.



PETER JONES REUTERS

Ken Dryden a annoncé sa décision lors d'une conférence de presse au Centre Air Canada — le domicile des Maple Leafs à Toronto.

MARTIN OUELLET
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les défusions municipales vont anéantir des années d'efforts de rapprochement entre les communautés anglophone et francophone, a prédit hier la députée péquiste Diane Lemieux.

«Comment voulez-vous que l'on réagisse. Dans l'est de Montréal, ils vont dire: "Coudonc dans l'ouest, ils ne nous aiment pas? Qu'est-ce qu'ils nous trouvent? Pourquoi ne veulent-ils pas être avec nous?», a dit la députée de Bourget et porte-parole de l'opposition en matière municipale, lors d'une entrevue accordée à la Presse canadienne.

Avec la bénédiction du gouvernement de Jean Charest, «un bon nombre de villes majoritairement anglophones» risquent de quitter le bateau, a déploré Mme Lemieux, qui y voit un bien triste message à l'endroit de la majorité de langue française.

Les francophones, et les souverainistes en particulier, «riment comme des damnés» pour créer un environnement où les deux communautés linguistiques trouvent leur compte, a fait valoir la députée. Mais en dépit de ces efforts, «il y en a qui vont nous dire: ben nous ça nous tente pas», a-t-elle regretté.

Si les anglophones se sentent «victimisés» par la majorité, les francophones «ont aussi ce sentiment-là», a poursuivi la bouillante députée. Elle reproche à Jean Charest et à son ministre des Affaires municipales Jean-Marc Fournier, de «vivre sur une autre planète» en prétendant que la question linguistique compte pour bien peu dans le débat sur les défusions. Le gouvernement libéral devra assumer la responsabilité de la rupture entre les deux communautés, a-t-elle estimé. «C'est lourd à porter une rupture comme celle-là.»

Avec les référendums qui se tiendront le 20 juin à Senneville, Baie-d'Urfé, Montréal-Est, Westmount, Montréal-Ouest, Hampstead, Kirkland, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, la grande ville de Montréal, du moins le concept «Une île, une ville» n'existe plus que sur papier.

De fait, même si la barre fixée par le gouvernement pour reconnaître le résultat d'un référendum lui permet de conserver un mince espoir — au moins 35 % des électeurs inscrits à la liste électorale devront voter OUI —, Mme Lemieux parle néanmoins de la grande ville de Montréal au passé. «Si on lui avait donné du temps. Un peu de temps. Cela aurait été possible [de réussir la nouvelle ville], a-t-elle laissé tomber.

À Québec, ce n'est pas la question linguistique qui est au centre du débat sur les défusions, mais plutôt un ressentiment profond à l'égard de l'administration de la nouvelle ville. Les anciennes banlieues de L'Anceienne-Lorette, Saint-Augustin et Sillery ont déjà obtenu le nombre de signatures nécessaire pour enclencher le processus référendaire.

Pas de leadership

Que ce soit à Québec ou à Montréal, le gouverne-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans plusieurs arrondissements, notamment anglophones, de Montréal, le nombre de signatures nécessaire à la tenue d'un référendum sur la défusion a déjà été atteint.

ment Charest n'a pas levé le petit doigt pour défendre la ville nouvelle, selon le FQ. «Un leadership nul», a dit la députée de Bourget. «Je les vois se cacher. Il y a juste Yves Séguin [ministre des Finances] qui a fait le geste que le gouvernement devait faire.» M. Séguin s'est en effet prononcé en fin de semaine dernière en faveur du maintien de la Ville de Montréal unifiée.

Au cours des dernières semaines, d'autres ministres ont cependant exprimé leur préjugé favorable aux fu-

sions, notamment Benoît Pelletier, des Affaires intergouvernementales et Monique Gagnon-Tremblay, des Relations internationales. Mais à l'opposé, plusieurs autres membres du cabinet, dont le ministre de la Santé Philippe Couillard, la présidente du Conseil du trésor Monique Jérôme-Forget, le ministre du Travail, Michel Després, et le ministre du Revenu, Lawrence Bergman, préfèrent demeurer le plus loin possible du débat en refusant de se prononcer.

EN BREF

Vingt millions aux exportations alimentaires

Winnipeg (PC) — Des dizaines d'agences de mise en marché de produits agricoles se partageront près de 20 millions de dollars de fonds fédéraux pour promouvoir les produits alimentaires canadiens à l'étranger, a annoncé hier le ministre fédéral de l'Agriculture, Bob Speller. Cet argent aidera aussi les producteurs agricoles à surmonter le dur coup porté aux exportations agricoles canadiennes par la découverte d'un cas de maladie de la vache folle il y a un an. Malgré la crise de la vache folle, le Canada a réussi à augmenter sa consommation de bœuf, a souligné le ministre, selon qui les Canadiens ont compris l'importance de la sécurité et

de la qualité des aliments canadiens, et ont fait confiance au système de contrôle mis en place. «Nous voulons envoyer ce message aux consommateurs du monde entier pour leur dire exactement à quel point nos produits sont sûrs et de grande qualité», a-t-il ajouté. L'argent provient du Programme agricole et alimentaire international canadien, créé pour favoriser le développement de marchés à l'étranger. Les provinces y contribuent également. En tout, 36 associations industrielles, dont l'Association canadienne des cultures spéciales, bénéficieront d'un financement. Le ministre a aussi fait savoir que les associations industrielles du bœuf, du porc et des fruits de mer recevraient également des fonds fédéraux. Chaque année, le Canada exporte pour plus de 24 milliards de dollars de produits alimentaires vers plus de 180 pays dans le monde.

Nos obligations ont la cote :

1 800 463-5229

Obligations boursières du Québec

Investissez à la bourse, sans le moindre risque pour votre capital.

Capital entièrement garanti.

Rendement selon la performance boursière de 30 grandes entreprises ayant leur siège social au Québec (Indice Québec-30^{MC}).

Achat à partir de 100\$.

Choix du terme

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 60%	Sans limite de rendement

BONI DE

1%

du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

Émission en vente jusqu'au 28 mai

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30^{MC}, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne Placements

Québec

Parachute
ParaMax
ALEXANDRIA
SAUT EN TANDEM
265\$ Les week-ends
À 45 minutes de Montréal
Information :
1-877-PARACHUTE
819-669-JUMP
www.paramaxskydiving.com

HORIZON
Rock
Nous sommes maintenant le plus grand centre d'escalade au MONDE
Venez grimper...
seul, en famille ou avec votre groupe!
Des animations pour tous les goûts, tous les âges
pratique libre • cours • essais • fêtes • activités corporatives •

2550 Du Jonc, Montréal (Q.) (514) 899-5000 www.horizonrock.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Éric Benoît au 514-985-3457 : : : : : ebenoit@ledevoir.com

LE DEVOIR

POLITIQUE



LES UNIVERSITÉS
avec Bernard Derome
Des idées pleines la tête
CE SOIR 22 h

100.7
FM
Radio-Canada

Un expert rend Hydro-Québec responsable de la pénurie d'énergie actuelle

Philip Raphals estime que les réserves énergétiques pourraient être reconstituées sans même le recours au Suroît

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

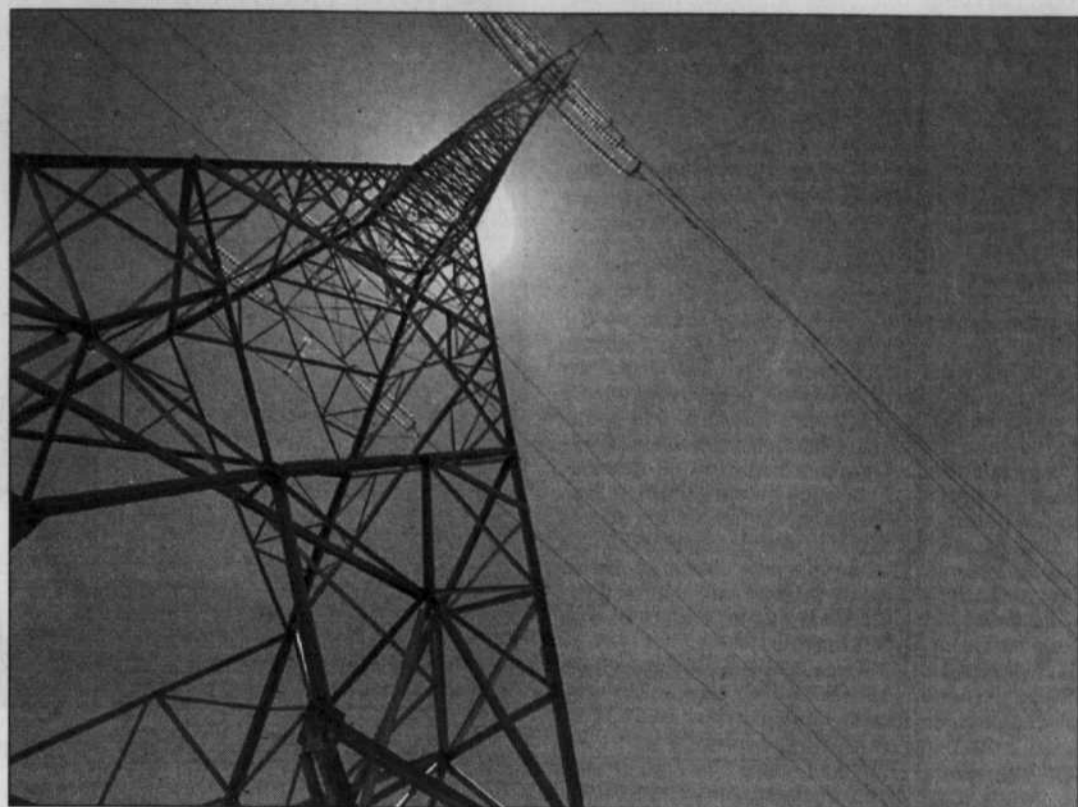
Un expert du Centre Hélios, Philip Raphals, a soutenu hier qu'Hydro-Québec et, jusqu'à un certain point, la Régie de l'énergie étaient responsables de la pénurie à court terme d'électricité prévue d'ici à 2006 parce qu'ils ont maintenu ou toléré des «critères de gestion» insuffisants pour préserver les réserves d'énergie du Québec. Grâce à des correctifs rapides et à l'utilisation optimale des moyens disponibles, a-t-il expliqué, cette réserve pourrait être reconstituée sans même le recours au Suroît.

Le cœur du problème, a-t-il expliqué, réside en grande partie dans des exportations trop intenses à certaines périodes. Leur volume aurait dû être corrigé, notamment en fonction de la demande prévisible en énergie, afin de maintenir des niveaux plus élevés.

Si Hydro-Québec avait adopté une telle approche, a déclaré Philip Raphals, elle aurait réduit ses exportations entre 1996 et 1998, des années de faible pluviosité. Malgré la croissance de la demande en électricité, Hydro aurait pu ainsi disposer de réserves de 36 TWh au 1^{er} janvier 2004, soit deux à trois fois plus que maintenant. Mais, sur la période allant de 1991 à aujourd'hui, ses exportations auraient été réduites de 20 %, ce qui aurait certainement affamé quelques insatiables ministres des Finances. Mais les terrawatts non exportés, ajoute Philip Raphals, grâce à des critères de gestion plus exigeants, auraient constitué un actif important qui fait défaut présentement à la société d'État. En effet, Hydro a écoulé cette électricité autour de 2,69 ¢ du kWh alors qu'elle pourrait les vendre aujourd'hui autour de 8,83 ¢.

Revoir la gestion

Par ailleurs, Philip Raphals a suggéré à la Régie de revoir les critères de gestion d'Hydro-Québec, leur application et leur contrôle. Il a ainsi noté que les chiffres déposés l'automne dernier par Hydro-Québec dans son rapport sur la sécurité des réserves d'eau et les récents chiffres divulgués dans le cadre de l'audience en cours, indiquaient «que la marge de manœuvre d'Hydro-Québec Production s'est détériorée au point que le critère de fiabilité, tel qu'appliqué par



Le cœur du problème résiderait en grande partie dans des exportations d'électricité trop intenses à certaines périodes. Leur volume aurait dû être corrigé par Hydro-Québec, notamment en fonction de la demande prévisible en énergie, afin de maintenir des réserves plus élevées.

HQP, n'était plus respecté. Pre, la Régie n'était même pas été informée de ce changement». Ce dont elle ne semble pas s'être rendue compte.

Selon l'expert du Centre Hélios, la Régie doit modifier son mode de surveillance des réserves hydro-québécoises et ne pas se contenter de deux rapports par année. Elle doit exiger des rapports mensuels, incluant des rapports sur les réserves de neige et sur les crues printanières prévisibles. Philip Raphals se

surprend de ce qu'Hydro et la Régie n'aient pas jugé opportun d'appliquer les recommandations formulées en 1999 par trois experts américains, selon qui «un critère de gestion des réserves qui ne tient pas compte de l'incertitude de la demande conduit inévitablement à une surestimation de la fiabilité».

Philip Raphals a par ailleurs démontré aux trois régisseurs que, même dans un scénario d'hydraulicité sous la moyenne, les moyens à la disposition d'Hy-

dro-Québec pour reconstituer ses réserves étaient suffisants, et cela, sans le Suroît.

La CSN mise sur l'éolien

De son côté, la CSN dans son mémoire a aussi invité hier les régisseurs à écarter le Suroît en misant sur les économies d'énergie et l'énorme potentiel éolien du Québec. Pour la centrale syndicale, le Québec doit s'engager avec Hydro-Québec dans une politique de développement de l'hydrogène avec des sources éoliennes, ce qui résoudrait les problèmes de stockage de cette énergie et de son utilisation différée. Si Hydro-Québec continue de résister au virage vers l'éolien, la CSN estime qu'il faudra en confier le développement à un autre organisme qui s'en fera une spécialité, comme Hydro l'a fait pour l'hydroélectricité.

Quant au Parti vert du Québec, il a réclamé hier un moratoire sur le développement des alumineries au Québec, que la population subventionne à son avis en lui réservant le quart de la production provinciale à des prix inférieurs aux coûts. Le Parti vert a proposé la création d'un «Fonds Négawatt» dans lequel Hydro-Québec verserait les 550 millions du Suroît afin d'aller chercher les 8,5 TWh que ses services considèrent comme étant le potentiel d'économies d'énergie réalisables d'ici à 2012.

Le Parti vert, comme l'ADQ, a soutenu hier que le public n'aurait pas à payer plus cher pour qu'Hydro regarnisse ses réserves avec des «négawatts» — des mégawatts économisés. Il suffit, ont soutenu les deux partis, de faire le plein des économies d'énergie au coût évité des projets actuels pour aller chercher cette énergie à des coûts équivalents, mais avec plus de bénéfices économiques pour les travailleurs et les consommateurs.

Quant à l'ADQ, son porte-parole, Christian de Serres, a insisté sur l'«incohérence» fondamentale qui existe entre combler un déficit d'énergie pendant deux ans et construire une centrale thermique qui polluera et nuira au climat pendant une génération. Même si on achetait cette énergie de centrales américaines polluantes, dit-il, ces deux ans d'achats constitueraient un moindre mal pour la planète et de loin par rapport aux 25 ans de vie utile et de rejets prévus du Suroît.

La CSN obtient un mandat de grève générale d'une journée

Le débrayage illégal devrait avoir lieu à l'automne

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'éventualité d'une grève générale illégale de 24 heures, qui pourrait être déclenchée cet automne, se confirme de plus en plus. Après la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) vient d'obtenir un mandat de grève d'une journée de la part de ses membres.

Il ne reste plus que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui consultent leurs membres présentement, à se joindre au mouvement.

Les deux tiers des 280 000 membres de la CSN, autant dans le secteur public que privé, ont été consultés et ont voté de façon majoritaire en faveur du débrayage de 24 heures, a annoncé la centrale syndicale, hier, lors d'une réunion spéciale du conseil confédéral, à Montréal. Selon la CSN, cet

te proportion constitue une masse critique suffisante pour exercer son mandat de grève.

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, estime que «rien dans l'actualité politique récente ne nous incite à renoncer à ce geste collectif d'emvergure et exceptionnel de protestation et de rejet des politiques antisyndicales et antisociales du gouvernement Charest».

La CSN, la CSQ et le SFPQ attendent les résultats des consultations menées au sein des syndicats de la FTQ et du SPGQ avant de fixer le moment du déclenche-

ment de la grève. La FTQ fera le point sur la consultation de ses membres et révélera le résultat des votes effectués au sein de ses différents syndicats lors du conseil général du 26 mai. Le SPGQ le fera en juin.

Tout porte à croire que le débrayage de 24 heures surviendra cet automne plutôt que cet été. Les syndicats souhaitent attendre la fin de la campagne électorale fédérale et le retour au travail des enseignants afin de s'assurer que la grève ait un impact significatif.

Les PPP doivent bien respecter le contexte québécois pour réussir

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les partenariats public-privé (PPP) que le gouvernement Charest veut instituer devront «respecter le contexte social et politique» du Québec, selon une étude qui vient d'être rendue publique.

«Nous sommes convaincus que le Québec devra inventer sa propre formule, qui devrait respecter son contexte social et politique, de même que sa tradition juridique», affirment les chercheurs Benoît Aubert et Michel Patry, du Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations (CIRANO).

Les deux universitaires analysent les difficultés que peuvent connaître ces PPP et les conflits qui sont susceptibles d'être engendrés. Ils vérifient aussi l'impact des partenariats public et privé sur la tarification des services et sur les profits des entreprises impliquées.

Un des problèmes est le partage des responsabilités entre l'État et les partenaires privés qui s'impliquent dans le partenariat. Il y a un «conflit entre l'ancienne et la nouvelle culture» car l'introduction des PPP «modifie considérablement le rôle de l'État et des administrations publiques».

Des exemples

Les professeurs Aubert et Patry étudient quelques exemples intéressants de partenariats public-privé et leurs conséquences positives ou négatives.

Au Québec, le Registre des droits personnels, réels et mobiliers, créé en 1994 lors de la réforme du Code civil, est décrit comme un exemple de succès. L'accès à ce registre du ministère de la Justice a été confié à la firme LGS. Le registre est désormais accessible à tous par Internet et peut traiter 10 000 demandes par jour. Le projet a été achevé dans les délais prévus, sans dépassement de budget et a permis une augmentation de la productivité de 550 %, signalent les auteurs. De plus, les frais d'adhésion au registre ont diminué de 42 \$ à 34 \$.

Par contre, en Colombie-Britannique, un partenariat public-privé mis en place en 1989 pour l'entretien et l'exploitation des routes a été moins concluant. Le ministère de la Voirie demeure res-

pensable du réseau routier long de 42 000 km et des 2600 ponts, mais on a transféré au privé les travaux qui doivent être effectués. Près de 2300 des 2700 employés du ministère ont accepté d'être transférés au secteur privé. Le coût d'entretien par kilomètre de route a diminué de 4012 \$ à 3977 \$ en l'an 2000, mais a remonté à 4159 \$ l'an dernier. Le projet «a fait augmenter les coûts de 19 millions, une hausse d'environ 4 %». Le rapport annuel sur ce projet soutient que «l'état général des routes s'est maintenu au cours des récentes années».

En Grande-Bretagne, une loi de 1989 confie les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au secteur privé. Ces dernières ont dû investir 40 millions de dollars américains pour rendre les équipements conformes aux normes européennes. Les objectifs de moderniser l'équipement et de hausser la qualité de l'eau potable ont été atteints. Mais en contrepartie, le coût des services d'eau pour les usagers a fait un bond important de l'ordre de 40 %.

Aux États-Unis et dans quelques villes canadiennes, des municipalités qui ont géré l'eau avec le secteur privé ont vu une amélioration de la qualité des services.

Transports en commun, un domaine prometteur

Mais c'est dans les transports en commun que les PPP paraissent les plus prometteurs, croient les professeurs Aubert et Patry. Une analyse de différents partenariats mis en place dans de nombreuses villes d'Asie, d'Europe et d'Amérique démontre que «des réductions de coûts de l'ordre de 30 % ne sont pas rares». On cite les exemples de San Francisco, où le coût par autobus a diminué de 45 % par rapport à ceux de la régie publique. Les économies ont été de 45 % à Denver, de 40 % à Las Vegas et à Seattle, de 33 % à San Diego et de 30 % à Los Angeles.

L'ancienne présidente de la Société des transports de Montréal, Louise Roy, juge que «les coûts administratifs et d'exploitation diminuent de 20 à 50 %, et que la qualité (du service) a été évaluée comme meilleure, puisque le contractant a un intérêt direct à respecter les termes de son contrat».

EN BREF

STM: navettes efficaces

(Le Devoir) — Le service de navettes mis en place par la Société de transport de Montréal (STM) pour pallier la fermeture de la station de métro Henri-Bourassa a franchi sans accroc son premier vrai test, hier. Avec des départs chaque minute aux heures de pointe, les autobus ont amplement suffi à la demande pour relier les stations Henri-Bourassa et Crémazie, selon la porte-parole de la STM, Odile Paradis. La durée moyenne du trajet était de moins de 10 minutes. La station Henri-Bourassa restera fermée jusqu'à la fin août, pour permettre le prolongement du métro vers Laval.

Budget ontarien

Toronto (PC) — Le ministre des Finances de l'Ontario, Greg Sorbara, a affirmé hier que son premier budget — qui sera dévoilé aujourd'hui — serait «compatissant» et «exhaustif». Des sources gouvernementales ont dit que le budget prévoira environ 3,5 milliards pour la santé (sur quatre ans) et environ deux milliards en éducation (sur quatre ans également).



La chronique de Michel David sera de retour jeudi.

REAPPRENDRE à APPRENDRE
736 pages - 45,50 \$
Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3401

Denis BERTRAND Hassan AZROUR
Réapprendre à apprendre au collège, à l'université et en contexte de travail
Gestion et maîtrise des compétences transversales.
En vente dans toutes les librairies

Camps d'été 2004
Jazz, funky, chanté-dansé, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!
Avec ou sans expérience

CAMPS de Jour ARTISTIQUES
ÉTÉ 2004
Au ♥ du plateau Mont-Royal
(514) 521-3456
danse-louiselapierre.qc.ca

31^e Louise Lapierre DANSE

Venez apprendre tout en vous amusant à
l'École de langue estivale BCS
Un programme d'immersion en résidences pour garçons et filles de 11 à 16 ans.

- Cours de français ou d'anglais en salle de classe
- Petits groupes d'étudiants de diverses nationalités
- Game complète de sports et de loisirs en français et en anglais

Du 27 juin au 24 juillet 2004
Bishop's College School
Lennoxville (Québec)
Canada J1M 1Z8
TEL: 819 566-0227 poste 319 • TELÉC: 819 822 8917 • COURRIEL: sun@bcs.bishopscollege.qc.ca

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au (514) 985-3456 ou à jdebilly@ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

Entre 1966 et 2002

Les revenus de travail des immigrants ont dégringolé

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

Les immigrants fraîchement débarqués au Canada doivent se contenter de revenus de travail nettement inférieurs à ceux récoltés par leurs prédécesseurs. À leur première année sur le marché du travail, les immigrants arrivés à la fin des années 1990 gagnaient en moyenne 24 % de moins que ceux arrivés au début des années 1960, avec une scolarité et une expérience équivalente.

Selon les données publiées hier par Statistique Canada, les employeurs accordent aujourd'hui moins de valeur à l'expérience acquise à l'étranger. Au début des années 1960, chaque année d'expérience acquise à l'extérieur du Canada entraînait une hausse de 1,5 % des revenus, alors que cette statistique chute à 0,3 % à la fin du millénaire.

Dans le cas des immigrants originaires de l'Europe de l'Est, de l'Afrique et de l'Asie, l'expérience accumulée à l'étranger n'a carrément plus d'incidence sur les revenus d'emploi. En comparaison, un Canadien d'origine voit son revenu s'accroître de 3,5 % pour chaque année d'expérience.

«Le faible rendement de l'expérience étrangère explique environ le tiers de la différence de revenu», affirme l'économiste Abdurrahman Aydemir, auteur de l'étude *Explication de la détérioration des gains au niveau d'entrée des cohortes d'immigrants au Canada: 1966-2000*.

La reconnaissance de l'éducation ne semble cependant pas en cause: «La valeur attribuée à l'expérience étrangère a décliné considérablement, mais nous n'avons pas observé de changements quant à la valeur attribuée à la forma-

tion suivie à l'étranger. Par exemple, un Chinois diplômé obtenait des revenus de 37 % supérieurs à un Chinois sans diplôme en 1960, on observe le même écart maintenant», constate M. Aydemir. Certes le diplôme chinois n'est pas aussi rentable que le diplôme canadien, mais rien n'indique que ce soit un phénomène nouveau.

Nouveau visage de l'immigration

Le nouveau visage de l'immigration explique un autre tiers de l'écart de revenus entre les immigrants d'hier et ceux d'aujourd'hui. Dans les années 1960, 70 % des immigrants provenaient de pays dits traditionnels, soit de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord, alors que maintenant la proportion s'est inversée: 70 % arrivent de pays «non traditionnels» situés en Asie, en Afrique et en Europe de l'Est. Or, même scolarisés et expérimentés, les immigrants issus de ces pays ont généralement des revenus moins élevés.

«Ils ont toujours eu des revenus moins importants que ceux issus de pays traditionnels, mais ils sont maintenant beaucoup plus nombreux», résume M. Aydemir. Le chercheur observe également une augmentation du nombre de nouveaux arrivants qui n'ont pas le français ou l'anglais comme langue maternelle, ce qui complique leur intégration au marché du travail.

Finalement, une part de la chute des revenus des immigrants, entre 1960 et 1990 pourrait aussi être attribuable à la situation économique générale. En effet, les jeunes Canadiens entrés sur le marché du travail dans les années 1990 gagnaient eux-mêmes moins que les générations précédentes au début de leur carrière.

Boston, « chapelle d'amour » des homosexuels

Le Massachusetts a célébré hier en grande pompe les premiers mariages gays aux États-Unis

ANTOINE CHAR
COLLABORATION
SPECIALÉ

Boston — Il doit se retourner dans sa tombe, Oscar Wilde, en chantant, criant, riant à gorge déployée. Cent vingt-trois ans après avoir reçu le plus célèbre homosexuel de la littérature occidentale, Boston — berceau du puritanisme américain — a célébré hier en grande pompe les premiers mariages gays du Massachusetts.

Dans ses rêves les plus fous, l'auteur de *An Ideal Husband (Un mari idéal)* n'a pas songé un seul instant pouvoir s'unir avec son amant, lord Alfred Douglas, dit «Bossie», à l'instar de Robert Compton, 55 ans, et David Wilson, 60 ans, qui se sont mariés dans une église pleine à craquer de la capitale déjà surnommée la «chapelle d'amour» des homosexuels américains. Non loin de Quincy's Market, le quartier historique et touristique de Boston, ils étaient plusieurs centaines à faire le pied de grue devant l'hôtel de ville pour obtenir un certificat de mariage en échange d'une cinquantaine de dollars et d'un test sanguin.

Les premiers mariages dans cet État de six millions d'habitants, dont au moins 5 % se déclarent ouvertement gays et lesbiennes, ont eu lieu aux petites heures du matin à Cambridge, non loin de Harvard, la prestigieuse université.

«C'est un grand jour, c'est un jour historique pour tous les homosexuels de notre pays. C'est en effet la première fois qu'un État américain permet de tels mariages», lance James Singleton, du Gay and Lesbian Advocates Defenders (GLAD), l'organisation qui s'est battue en Cour suprême du Massachusetts pour défendre sept couples homosexuels, dont Robert Compton et David Wilson.

La plus haute instance judiciaire de l'État de John Kerry, le challenger démocrate de George W. Bush (les deux sont contre les mariages gays), avait donné sa bénédiction au *same-sex marriage*, le 18 novembre dernier. La décision de la Cour a soulevé l'ire du gouverneur républicain, Mitt Romney, qui a fait voter un amendement constitutionnel, le 11 mars, autorisant les unions civiles entre gays et lesbiennes mais interdisant du même coup les mariages homosexuels.

Robert Compton et David Wilson scellent donc leur union,



Robert Compton serre dans ses bras son compagnon David Wilson après la célébration de leur mariage.

commencée il y a neuf ans, avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. S'ils ont pu se marier à l'église d'Arlington Street, c'est parce que l'amendement n'entre en vigueur qu'en novembre 2006. Mais là encore, rien n'est joué puisqu'un second vote devra être tenu, éventuellement suivi d'un référendum.

Boules de cristal

Mais toutes les boules de cristal du Massachusetts sont unanimes: il sera difficile dans deux ans de revenir en arrière et de rayer d'un trait de plume des milliers de mariages. Le couple Compton-Wilson le sait bien. L'opposition de Mitt Romney ressemble déjà à un baroud d'honneur. Mary Bonauto, l'avocate de GLAD a défendu les sept couples homosexuels — ils ont été les premiers à se marier hier — a d'ailleurs rassuré tous ceux et celles qui ont reçu leurs certificats de mariage: «Les mariages gays sont là de bon.» Les opposants ont à peine montré le bout de leur nez, hier.

C'est devant les tribunaux que s'amorce la bataille. Ce qui

commence aujourd'hui, c'est une guerre culturelle entre des électeurs républicains, massivement opposés aux mariages gays, et les électeurs démocrates, plutôt divisés.

«La cassure culturelle est plus importante que jamais entre les deux camps. Ce n'est pas très sain. Il y a actuellement un dialogue de sourds aux États-Unis, surtout depuis l'élection de Bush», souligne Marshall Ingwersen, le rédacteur en chef du respecté et influent *Christian Science Monitor*, totalement neutre dans l'affrontement pour ou contre les mariages gays qui, en cette année électorale, fait monter de quelques crans la polarisation de la vie politique aux États-Unis. Déjà, écrit le *Boston Globe*, les républicains sont prêts à se servir des mariages gays «comme symbole des valeurs de gauche, une tactique qui pourrait être efficace dans les États cruciaux du sud des États-Unis et du Midwest».

Pour l'heure, Robert Compton, un Blanc, et David Wilson, un Noir, ont le cœur à la fête. La symbolique est importante; il y a exac-

tement un demi-siècle, le 17 mai 1954, la Cour suprême des États-Unis mettait fin à la ségrégation dans les écoles.

Robert et David l'ont mentionné au milieu des colonnes corinthiennes de l'église, construite en 1729. La révérende Kim Crawford-Harvie les a unis au moment où le soleil finit par chasser tous les nuages du ciel. Sortis rapidement d'une limousine noire, ils sont entrés par la porte arrière de l'église afin de mieux échapper au cirque médiatique. Précédés par une chorale de soixante hommes, ils se sont avancés main dans la main vers le petit autel. Au milieu de leurs enfants, de leurs petits-enfants (huit au total), de leurs amis et de nombreux curieux, ils ont enfin prononcé les mots tant attendus au moment où les cloches carillonnaient le *Sonno d'une nuit d'été* de Felix Mendelssohn.

Si Oscar Wilde, en arrivant à Boston en 1881, a dit pompeusement «je n'ai rien à déclarer que mon génie», Robert Compton et David Wilson n'ont eu rien d'autre à déclarer que leur amour.

L'Union paysanne réclame le remboursement par Québec des coûts de certification bio

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Pour dynamiser le milieu de l'agriculture biologique, Québec doit aujourd'hui envoyer un message clair au milieu agricole. Comment? En prenant en charge les coûts de certification des producteurs, estime l'Union paysanne qui vient d'en faire la demande officielle au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

L'idée est dans l'air du temps en Europe où les frais inhérents à cette certification — obligatoire et coûteuse pour qui veut mettre du bio sur le marché — sont actuellement remboursés par les gouvernements. Et le Québec gagnerait lui aussi à succomber, explique l'UP dans une lettre adressée à la ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier.

«Par le passé, plusieurs joueurs du secteur biologique estimaient

qu'il y aurait 2000 fermes biologiques au tournant de l'an 2000, peut-on lire, estimation qui ne s'est pas réalisée et qui démontre que des actions concrètes doivent être faites pour appuyer le développement de l'agriculture bio.»

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec ses 945 exploitations agricoles et transformateurs certifiés, le Québec n'est pas capable seul de répondre à la forte demande dans ce domaine. La Table filière biologique du Québec s'est d'ailleurs fixé comme objectif de tripler le nombre de fermes certifiées d'ici à cinq ans. «Mais, pour cela, il faudrait quelques incitatifs», dit Benoît Girouard, président de l'Union paysanne biologique.

Le remboursement par Québec des coûts de la certification semble donc incontournable pour faire entrer de nouveaux joueurs dans la partie, «mais aussi permettre à ceux qui y sont d'y rester»,

poursuit-il. Ces frais varient de 300 \$ à 1500 \$ par exploitation ou transformateur, ce qui pourrait représenter pour Québec une facture totale de moins d'un million de dollars par année, estime l'UP. «Mais on pourrait aussi, dans le contexte budgétaire actuel, se contenter du remboursement d'un tiers», précise M. Girouard.

Un irritant

La proposition a été accueillie favorablement hier par les certificateurs, organismes chargés de contrôler la production bio au Québec. «Plusieurs producteurs voient le processus de certification comme un irritant», dit Julie Fréchette, directrice générale de Québec-Vrai, parce qu'on leur demande de payer pour qu'ils prouvent être en harmonie avec la nature. Foncièrement, si le gouvernement assumait cette dépense, ce serait une bonne chose.»

Contrairement au secteur

conventionnel, l'agriculture biologique demeure toujours sous-subsventionnée au pays, déplorant en chœur ceux qui l'aiment, laissant ainsi au mouvement peu de chance de s'étendre dans les campagnes. Tout au plus, un million de dollars par an est actuellement versé au secteur biologique, principalement pour financer le Conseil des appellations agro-alimentaires du Québec (CAAQ) (la police du bio) ainsi que quelques projets de recherches spécifiques sur les méthodes de production.

«Or, tous les pays qui ont opté pour cette mesure de remboursement ont vu leur secteur biologique exploser», lance M. Girouard. Ici, malgré la forte percée des produits bio, la production stagne. Il serait peut-être temps de réagir.»

La demande de l'UP est actuellement à l'étude au cabinet de la ministre qui n'a pas voulu, hier, en dire davantage.

EN BREF

Des épinards et des carottes contre le cancer du côlon

(Le Devoir) — Les non-fumeurs qui consomment de grandes quantités d'épinards et de carottes peuvent espérer réduire le risque de développer un cancer du côlon dans une proportion pouvant atteindre les 56 %, a calculé une équipe de l'Université de Montréal. Leur secret? Les caroténoïdes, des pigments aux propriétés antioxydantes présents dans de nombreux fruits et légumes, au nombre desquels on compte aussi les oranges, les navets, le brocoli, les tomates et leurs dérivés et la

plupart des légumes à feuilles vertes. L'enquête effectuée auprès de 1100 Montréalais de souche francophone a aussi mis en lumière un effet bénéfique qui n'apparaît toutefois que chez les femmes dont l'alimentation contient une forte quantité d'acides gras polyinsaturés (dont des oméga-3) qui, associée à des caroténoïdes, réduit de 37 % le risque de développer un cancer du côlon. Les résultats de cette étude conduite par Parviz Ghadirian, professeur au Département de nutrition de la Faculté de médecine et chercheur à l'Unité de recherche en épidémiologie du CHUM-Hôtel-Dieu, assisté de André Nkondjock, chercheur postdoctoral à cette même unité, font l'objet d'une publication dans l'*International Journal of Cancer*.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le nouveau visage de l'immigration explique en partie l'écart de revenus entre les immigrants d'hier et ceux d'aujourd'hui. Aujourd'hui, 70 % arrivent de pays «non traditionnels» situés en Asie, en Afrique et en Europe de l'Est.

ROLEX
Lady Yacht-Master
en acier et or jaune 18 carats.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

Club 402-HOMME
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

399\$

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

LE DEVOIR

LE MONDE

L'US Army découvre «une petite quantité» de sarin en Irak

REUTERS

Bagdad — L'US Army a déclaré hier avoir découvert en Irak un obus d'artillerie qui, après avoir explosé, a libéré une petite quantité de gaz sarin à laquelle deux artificiers américains ont été exposés. C'est la première fois que l'armée américaine évoque la découverte d'une arme chimique en Irak, alors que la présence de telles armes dans ce pays avait été invoquée par les Américains et les Britanniques pour justifier la guerre déclenchée en mars 2003.

Le général américain Mark Kimmitt a déclaré lors d'une conférence de presse que la substance avait été trouvée dans un obus découvert par des soldats américains. L'obus, explosé, libérant une petite quantité de gaz, a-t-il ajouté. «Le Groupe de surveillance de l'Irak (ISG) a confirmé aujourd'hui qu'un obus d'artillerie de 155 [mm] contenant du gaz sarin avait été découvert. Le projectile avait été transformé en un engin explosif improvisé qui a été découvert par un convoi des forces américaines», a-t-il dit.

«Une détonation s'est produite avant que l'engin ait pu être rendu inopérant», a ajouté Kimmitt, précisant que deux experts en explosifs avaient été hospitalisés après avoir été exposés au gaz.

Kimmitt a expliqué que le projectile, conçu pour mélanger le gaz en vol, appartenait à une catégorie de munitions que le gouvernement de Saddam Hussein, renversé par les forces américaines, avait affirmé avoir détruit avant la guerre du Golfe de 1991.

«C'est une arme qui, d'après nous, avait été stockée sous l'ancien régime, et on pensait d'abord qu'il s'agissait d'un simple obus d'artillerie [...] mais quand il a explosé on a vu qu'il contenait du sarin», a-t-il ajouté.

Les Etats-Unis ont envahi l'Irak en mars 2003 en accusant le président irakien Saddam Hussein de fabriquer des armes chimiques et biologiques, voire des armes nucléaires. L'absence apparente de telles armes en Irak, où les experts de l'ISG ont été chargés de les mettre au jour, a mis dans l'embarras Londres et Washington, fers de lance de l'invasion.

Hécatombe dans une prison hondurienne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tegucigalpa — Cent deux détenus, membres d'un des gangs les plus violents du pays, sont morts hier dans l'incendie de leur prison à San Pedro Sula, 240 km au nord de la capitale hondurienne, un établissement surpeuplé prévu pour 1700 prisonniers et qui en héberge 2227.

Le directeur de la prison, Elias Aceituno, a été suspendu de ses fonctions, mais, selon lui, la mesure s'applique uniquement le temps de l'enquête.

L'incendie s'est déclaré tôt hier matin dans une aile de la maison d'arrêt où se trouvaient 182 détenus, a indiqué le porte-parole du ministère de la Sécurité, Leonel Saucedo. Vingt-sept ont été hospitalisés et 54 sont indemnes. L'un des détenus hospitalisés n'a pas survécu à ses blessures.

Selon le chef des pompiers, Carlos Cordero, «tout indique que l'incendie a commencé par l'échauffement de la ligne» électrique du système d'air conditionné.

Selon un témoin, au lieu d'ouvrir les portes des cellules pour leur permettre de sortir, les gardiens de la prison ont tiré sur les détenus, membres d'un des gangs les plus violents du pays, la Mara Salvatrucha, influencé par les gangs des Etats-Unis. «Ils voulaient que nous mourrions, comme les autres étaient morts ils voulaient que le reste meure», a affirmé ce détenu interrogé par des radios locales.

Le directeur des services de médecine légale de la ville, Francisco Herrera, a indiqué ne pas avoir pour le moment d'éléments permettant d'accréditer ce témoignage. Selon M. Herrera, ses services, qui ont examiné 30 cadavres, écartent actuellement cette possibilité.

L'évêque auxiliaire du diocèse de San Pedro Sula, Romulo Emiliani, qui a travaillé avec des membres de gangs dans le cadre d'une mission d'évangélisation, a exigé «une enquête approfondie sur ce qui s'est passé».

Le président hondurien Ricardo Maduro, qui se trouvait à Rome, pour une audience privée avec le pape, a interrompu une tournée en Europe.

Échange de renseignements sur les passagers des avions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — La Commission européenne et les gouvernements de l'Union ont donné hier leur feu vert au transfert aux autorités américaines, par les compagnies aériennes, de données privées concernant les passagers vers les Etats-Unis, passant outre l'opposition du Parlement européen qui lui avait demandé d'attendre l'avis de la Cour de justice. La Commission a constaté que la protection de ces données par les services douaniers américains était «adéquante» pour que ces transferts, actuellement illégaux, ne puissent être contestés devant les autorités nationales de protection des données, comme la Cnil en France.

Cette décision entrera en vigueur la semaine prochaine après la signature prévue à Washington d'un accord complémentaire «léger» (où le Parlement n'a qu'un avis consultatif) entre l'UE et les Etats-Unis. Cet accord, entériné sans discussion hier par les ministres européens des Affaires étrangères, permettra notamment aux services douaniers américains d'accéder légalement aux systèmes de réservation des compagnies aériennes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.



Les géologues d'Abou Ghraïb sont dans le collimateur.

L'Europe condamne la torture des prisonniers

Washington réfute les accusations du New Yorker

REUTERS

Bruxelles — Les chefs de la diplomatie de l'Union européenne ont condamné hier les sévices infligés par des gardiens américains à des prisonniers irakiens, estimant qu'ils enfreignent le droit international.

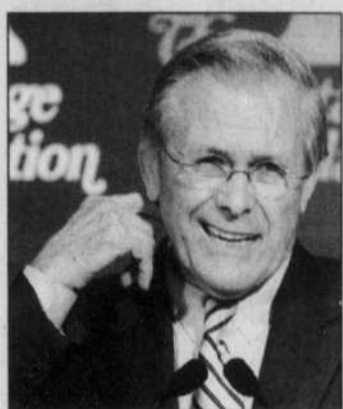
Washington a imputé à des soldats isolés et situés au bas de la hiérarchie le recours à des méthodes brutales de préparation des prisonniers aux interrogatoires, mais l'hebdomadaire *New Yorker* vient de publier un article selon lequel les plus hautes autorités du Pentagone, dont le Secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, aurait elles-mêmes approuvé un projet autorisant l'usage de méthodes d'interrogatoire non conventionnelles.

Tout en condamnant «tous les cas d'abus et d'humiliations envers des prisonniers en Irak», les chefs de la diplomatie européenne ont salué hier «la volonté affichée par les gouvernements concernés de traduire en justice les auteurs de tels abus contre des prisonniers irakiens, et leur détermination à prendre des mesures pour corriger toute contravention au droit humanitaire international».

Sept réservistes de la police militaire américaine ont été inculpés après la publication de photos montrant des soldats souriants posant devant des détenus nus et empilés les uns sur les autres, ou sujets à d'autres formes d'humiliation dans la prison d'Abou Ghraïb, près de Bagdad.

Le secrétaire britannique au Foreign Office, dont le pays est le plus fidèle allié de Washington dans sa campagne militaire en Irak, a qualifié ces abus de «monstrueux».

Le Pentagone a vivement démenti dimanche les allégations du *New Yorker* selon lequel le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld aurait lui-même approuvé un projet autorisant l'usage de méthodes d'interrogatoire



Donald Rumsfeld serait-il le grand responsable?

non conventionnelles pour obtenir des renseignements sur l'insurrection irakienne.

«Les sévices que montrent les photos reprises par la presse du monde entier ne s'appuient sur aucun programme approuvé, pas plus que sur quelque instruction ou ordre du département de la Défense», assure Lawrence du Rita, porte-parole du Pentagone, dans un communiqué.

«Les assertions du dernier article du *New Yorker* au sujet d'Abou Ghraïb et des sévices infligés aux détenus irakiens sont étranges, dignes d'une conspiration, bourrées de conjectures anonymes. Aucun responsable du département de la Défense n'a approuvé de programme susceptible de mener à des abus tels que ceux dont témoignent les photos et vidéos récemment», insiste-t-il.

L'expérience afghane

Selon le *New Yorker*, le projet autorisait à tuer, à capturer ou à interroger les personnalités dites de valeur dans le cadre de la lutte antiterroriste. Largement utilisées en Afghanistan, ces pratiques ont été appliquées en Irak avec davantage de modération et d'abord uniquement dans la traque de Saddam Hussein et la recherche des

armements non conventionnels.

A mesure que l'insurrection gagnait en intensité et que les pertes américaines s'accroissaient, Rumsfeld et Stephen Cambone, sous-secrétaire à la Défense chargé du renseignement, ont décidé de les étendre aux interrogatoires pratiqués dans la prison d'Abou Ghraïb, affirme l'hebdomadaire, qui se fonde sur les déclarations de plusieurs responsables des services de renseignement encore en fonction ou non.

Sur le plateau de l'émission *Face The Nation* de CBS, Carl Levin, sénateur démocrate du Michigan et membre de la commission sénatoriale des Forces armées qui a entendu Rumsfeld il y a dix jours à l'occasion de l'enquête sur les sévices, a jugé que l'article avait apporté un élément «très significatif» à étudier.

John McCain, élu républicain de l'Arizona qui siège également au sein de la commission des Forces armées, a pour sa part estimé sur NBC que les réservistes américains mis en cause dans l'affaire n'avaient certainement pas agi sans instruction.

Ajoutant au trouble, *Newsweek* a publié dimanche une note de service datée du 25 janvier 2002 et signée de la main d'Alberto Gonzales, conseiller juridique de la Maison-Blanche. «La guerre contre le terrorisme est une nouvelle forme de guerre, explique-t-il. A mon sens, ce nouveau paradigme rend obsolètes les strictes limitations de la Convention de Genève sur l'interrogatoire des prisonniers ennemis [...]».

«Nous sommes une nation en guerre et nous sommes un Etat de droit, a rappelé dimanche Allen Abney, porte-parole de la Maison-Blanche. Notre responsabilité la plus importante consiste à protéger le peuple américain et nous agissons conformément à cette responsabilité. La politique des Etats-Unis est de respecter toutes nos lois et toutes les obligations prises dans le cadre de traités.»

En plein scandale, Washington se pose en champion des droits

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les Etats-Unis ont rendu public hier un rapport annuel sur les efforts américains visant à améliorer la situation des droits de l'homme dans le monde, mettant en avant le travail réalisé en Irak d'où est parti le scandale des sévices commis sur des prisonniers irakiens. Sa publication par le Département d'Etat avait été retardée de 12 jours par crainte qu'elle ne soit mal interprétée.

«Nous avons vu certains de nos idéaux et institutions ébranlés au cours des dernières semaines par les révélations choquantes de violations par des Américains des droits de l'homme en Irak», a reconnu le Secrétaire d'Etat adjoint Richard Armitage. «Cela ne suffit pas de punir ceux qui n'ont pas respecté nos critères élevés» en la matière, a-t-il ajouté, en soulignant la nécessité de «lais-

ser un héritage positif qui fasse la promotion et protège les droits de l'homme et la démocratie dans le monde».

Selon des responsables du Département d'Etat, les excuses du président George W. Bush et son engagement à faire traduire en justice les auteurs des abus devraient aider au bout du compte la cause des droits de l'homme.

Le document de 270 pages résume les acquis américains dans ce domaine sur la période 2003-2004, soit la période au cours de laquelle les sévices à Abou Ghraïb ont été commis. Le rapport n'en parle pas mais relate les programmes établis en Irak par les Etats-Unis et des organisations financées par Washington pour établir un respect des droits de l'homme dans ce pays. Il cite notamment la création d'un ministère des droits de l'homme et la formation de personnel dans les domaines de la justice, de la police et des forces de sécurité.

EN BREF

Des experts exhortent Poutine à renoncer à Kyoto

Moscou (Reuters) — Le protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre «n'a aucun fondement scientifique» et représente un danger pour l'économie russe, selon les chercheurs chargés de donner un avis sur la question au président Vladimir Poutine. Le président russe peut sonner le glas du protocole de Kyoto en refusant de le soumettre au parlement pour ratification, puisque le retrait des Etats-Unis du traité font de la Russie, avec un quota de 17 % des émissions de gaz polluants à l'échelle mondiale, un acteur-clé de son entrée en vigueur. Pour être adopté, le texte doit en effet être ratifié par des pays émettant entre eux 55% des gaz à effet de serre.

50 ans d'intégration scolaire

Topeka (AFP) — Le président américain George W. Bush et John Kerry, son adversaire à l'élection présidentielle de novembre prochain, ont commémoré séparément hier la décision qui a mis fin en 1954 à la ségrégation raciale dans les écoles américaines. Tous deux se sont rendus à quelques heures d'intervalle à Topeka (Kansas) pour y célébrer, selon les termes du président républicain sortant, «un jour et une décision qui ont changé l'Amérique pour le mieux et pour toujours». La Cour suprême avait jugé le 17 mai 1954 que la ségrégation raciale dans les écoles était inconstitutionnelle. Elle se prononçait sur le cas d'une petite fille noire qui devait traverser toute la ville de Topeka pour aller à l'école alors que les enfants blancs de son quartier pouvaient se rendre dans un établissement tout proche.

INDE

Sonia Gandhi se prépare à l'investiture

PIERRE PRAKASH LIBÉRATION

New Delhi — Malgré ses origines italiennes, Sonia Gandhi se rapproche chaque jour un peu plus du poste de premier ministre de la plus grande démocratie du monde. La présidente du parti du Congrès, vainqueur inattendu des élections législatives, doit rencontrer aujourd'hui le président Abdul Kalam, afin de lui remettre les lettres de soutien des partis ayant accepté de participer à la future coalition gouvernementale ou de la soutenir. Selon la direction du Congrès, une vingtaine de formations lui auraient, au total, apporté leur appui, la coalition totalisant ainsi plus de 320 sièges sur les 545 que compte le Parlement fédéral. Forte de cette majorité, Sonia Gandhi devrait réclamer au Président le droit de former le prochain gouvernement.

S'il accepte, ce qui ne fait aucun doute, le Congrès pourrait annoncer la composition du gouvernement dès mercredi. En tant que présidente du parti majoritaire à l'Assemblée, Sonia Gandhi en sera, selon toute probabilité, la leader incontestée. Une revanche savoureuse pour cette femme dont les origines étrangères semblaient jusqu'ici constituer un obstacle insurmontable à l'accession au pouvoir.

Crise

Avant même d'entrer en fonctions, l'héritière de la dynastie Nehru-Gandhi a été confrontée, hier, à sa première crise politique, les communistes annonçant qu'ils renonçaient à participer au gouvernement. Après trois jours de discussions de leurs comités centraux, les deux grands partis d'extrême gauche, le Parti communiste d'Inde (CPI) et le Parti communiste d'Inde-Marxiste (CPI-M), ont décidé qu'ils se contenteraient de soutenir la coalition de l'extérieur, en lui fournissant leurs voix à l'Assemblée, en particulier pour les motions de confiance. Motif: les communistes sont en confrontation directe avec le Congrès dans plusieurs Etats fédérés de l'Union indienne. En rejoignant la coalition, ils prennent donc le risque d'aliéner une partie de leur électorat dans ces Etats, notamment au sein des classes ouvrière et paysanne.

Le fait qu'ils restent à l'écart du pouvoir central n'a toutefois pas empêché la Bourse de Bombay de plonger, les milieux d'affaires craignant que ce soutien externe n'aboutisse à un gouvernement instable. Certains observateurs redoutent en effet que l'extrême gauche, qui dispose de 63 sièges au Parlement, ne profite de son influence pour faire du chantage, ce qui pourrait replonger l'Inde dans l'instabilité politique qu'elle avait connue au milieu des années 90. «En restant à l'extérieur, les communistes seront libres de critiquer tout ce que fait le Congrès. Cela érodera en permanence la confiance dans le gouvernement», résume l'analyste Prem Shanka Jha.

Nationalistes hindous

Pour l'instant, le Congrès se veut rassurant: «La stabilité du gouvernement ne fait aucun doute, il n'y aura aucune difficulté», déclarait hier l'un de ses porte-parole. A voir. Ce qui est sûr, c'est que Sonia Gandhi fait désormais l'unanimité. Moins d'une semaine après la surprise des élections, la question de ses «origines étrangères» est passée au second plan, personne n'étant plus en mesure de remettre en cause sa maîtrise de la politique indienne après ce scrutin.

Seuls les nationalistes hindous du BJP, qui n'ont cessé de l'attaquer personnellement au cours de la campagne, ont prévu de boycotter son investiture au plus haut poste de l'Etat. «Afin d'exprimer le sentiment du peuple de ce pays, nous sommes arrivés à la conclusion que nous n'assisterons pas à la cérémonie d'investiture», a annoncé hier le président du parti, Venkaiah Naidu. Ces derniers jours, plusieurs témoins du BJP ont menacé de démissionner de leur poste de député en guise de protestation, et une ancienne ministre a carrément prévu de se raser la tête en signe de deuil.

Israël prépare une opération d'envergure à Gaza

ASSOCIATED PRESS

Rafah, Bande de Gaza — Un hélicoptère israélien a tiré tôt hier trois missiles sur le camp de réfugiés de Rafah dans la bande de Gaza, faisant deux morts et six blessés, alors que des bulldozers commencent à détruire des habitations en bordure du camp encerclé par Tsahal, selon des résidents.

Selon les témoins, le troisième missile a visé un groupe d'hommes rassemblés en bordure de l'immense camp sur la frontière entre Gaza et l'Égypte, faisant deux morts et six blessés. Selon des responsables hospitaliers, tous les blessés sont des civils.

Tsahal a affirmé de son côté que la cible était un groupe de Palestiniens armés qui approchaient des forces israéliennes.

Les chars de Tsahal ont encerclé le camp hier, l'isolant du reste du territoire, et les habitants fuyant Rafah, s'attendant à une opération militaire de grande envergure.

La radio d'Israël a annoncé que les soldats étaient prêts à combattre maison par maison dans le camp. Israël veut élargir la zone-tampon le long de la frontière égyptienne, en rasant des centaines de maisons.

É D I T O R I A L

Les réserves
de Paul Martin

Paul Martin a toujours fait montre de bonnes dispositions envers le Québec. Aux côtés de Jean Chrétien, il apparaissait comme le « bon gars » qui, une fois devenu premier ministre, allait transformer les choses. Sur le plan des attitudes, cela s'est avéré jusqu'ici. En revanche, sur le plan philosophique, on cherche toujours ce qui différencie les deux hommes.

De Paul Martin, on a souvent dit ces dernières années qu'il serait aussi ouvert aux aspirations des Québécois qu'avait pu l'être Brian Mulroney à son époque. Mais, que l'on sache, jamais il n'a clairement exposé en quoi résulterait cette ouverture. Jamais il n'a pris d'engagements, comme l'ancien premier ministre conservateur l'avait fait en promettant de réintégrer le Québec dans l'honneur et l'enthousiasme au sein de la fédération canadienne. À croire qu'il n'a pas à ce sujet de vision précise, sinon que de vouloir faire les choses à sa manière.

Devant la Chambre de commerce de Laval, le premier ministre a bien expliqué hier en quoi consistait cette manière Martin, laquelle se résume à éviter la confrontation avec les provinces et à tenter de reformer les relations entre les gouvernements du pays. S'il y a dans ce propos de quoi se réjouir, il y a aussi de quoi se méfier.

Que le gouvernement fédéral veuille adoucir ses rapports avec les provinces est souhaitable. Un minimum de respect envers les compétences provinciales s'impose. On évitera bien des débats inutiles en reconnaissant aux provinces une capacité à intervenir sur le plan international dans leurs champs de compétences, comme M. Martin l'a évoqué hier. Non seulement celles-ci ont des choses à dire, mais surtout elles peuvent le dire parfois mieux que le gouvernement fédéral. Cela est vrai sur un sujet comme la diversité culturelle sur lequel le Québec pourrait intervenir à l'Unesco à l'avenir.

Par rapport au gouvernement Chrétien, on peut constater chez M. Martin un changement de ton et d'attitude qui a toutefois ses limites. Il y a des choses qui ne changeront pas. Même si le nouveau premier ministre veut faire des provinces ses partenaires, elles demeurent à ses yeux, comme ce l'était pour Jean Chrétien, un niveau de gouvernement inférieur.

Pas question pour cette raison d'admettre l'existence d'un déséquilibre fiscal, comme le lui demandait de nouveau dimanche le premier ministre Jean Charest. Silence total de M. Martin à ce sujet, car repartager équitablement la fiscalité entre les deux ordres de gouvernement donnerait aux provinces le moyen d'assumer pleinement leurs compétences. Ce à quoi n'a aucun intérêt le premier ministre qui en cela est fidèle à la philosophie du Parti libéral. Il est prêt à donner un peu plus d'argent aux provinces en santé et en éducation, mais à ses conditions. L'important est de pouvoir conserver sa capacité d'influencer la façon dont elles exercent leurs responsabilités.

Dans le discours prononcé hier à Laval par M. Martin, on ne trouve pas de rupture marquée avec le gouvernement précédent. Il se contente de petits coups de barre qui ne seront pas suffisants pour surmonter la méfiance des Québécois envers le Parti libéral qui s'est accentuée avec le scandale des commandites.

À son auditoire, le premier ministre rappelait hier être venu vivre au Québec il y a 38 ans, « touché, ému, et emballé par une société qui avait décidé de se prendre en main ». Il devrait savoir que nombre de Québécois ont toujours cette même volonté et qu'ils se voient comme une société distincte. Ils seraient davantage prêts à lui faire confiance s'ils sentaient chez lui une véritable ouverture à leurs aspirations. Pour l'instant, celle-ci apparaît bien réservée.

Le nouveau premier ministre veut faire des provinces ses partenaires, elles demeurent à ses yeux, comme ce l'était pour Jean Chrétien, un niveau de gouvernement inférieur.

Pas question pour cette raison d'admettre l'existence d'un déséquilibre fiscal, comme le lui demandait de nouveau dimanche le premier ministre Jean Charest. Silence total de M. Martin à ce sujet, car repartager équitablement la fiscalité entre les deux ordres de gouvernement donnerait aux provinces le moyen d'assumer pleinement leurs compétences. Ce à quoi n'a aucun intérêt le premier ministre qui en cela est fidèle à la philosophie du Parti libéral. Il est prêt à donner un peu plus d'argent aux provinces en santé et en éducation, mais à ses conditions. L'important est de pouvoir conserver sa capacité d'influencer la façon dont elles exercent leurs responsabilités.

L'imbroglie irakien

La confusion la plus totale règne à un mois et demi de l'installation d'un gouvernement intérimaire en Irak. Que ce soit sur le plan militaire, économique ou politique, on ne sait toujours pas de quoi demain sera fait. À tous égards c'est donc l'imbroglie. Celui-ci est largement attribuable à cette recherche d'une porte de sortie tant de la part de l'administration Bush que du gouvernement Blair.

À Londres, le 10 Downing Street a surpris tout un chacun en évoquant ouvertement une stratégie de sortie. Le premier ministre Blair se serait rangé à l'avis de son ex-ministre des Affaires étrangères et adversaire avoué à l'aventure irakienne, Robin Cook. Le gouvernement envisagerait un retrait de l'Irak après la tenue des élections générales prévues pour janvier 2005. Ainsi, on écarte tout maintien des troupes qui durerait tant et aussi longtemps que le pays n'aurait pas été sécurisé. Bref, le contingent britannique plierait bagage l'an prochain et non en 2006 ou 2007 comme on l'avait prévu antérieurement.

À Washington, les propos de hauts responsables du Pentagone contredisant ceux du département d'État ont obligé Colin Powell à préciser quelle politique la Maison-Blanche avait arrêtée pour tout ce qui a trait à la présence des troupes américaines. Et alors? Si le gouvernement intérimaire irakien demande le départ des militaires, ceux-ci partiront. Même si elle demeure hypothétique, la seule prise en considération de cette éventualité en dit long sur l'humeur de l'exécutif.

Actuellement, tant à Londres qu'à Washington on ne sait plus trop sur quel pied danser à cause évidemment de la tournure des événements en Irak où hier encore on a assassiné le chef du Conseil intérimaire du gouvernement, mais aussi en raison du vide juridique qui caractérise la suite des choses. Ainsi, sur le plan militaire, Washington tient à conserver tous les leviers du commandement. Ils ne veulent pas être sous l'autorité du gouvernement intérimaire ni celle, possible, de l'ONU.

Dans les couloirs de l'ONU où se négocie une résolution devant être présentée au tout début du mois de juin, les Français et les Russes estiment qu'il faudrait accorder aux officiers irakiens la possibilité de refuser d'obéir à des ordres signés par des Américains. Bonjour l'ambiance! Côté américain, on pense que les membres du contingent devraient être exemptés de poursuites devant des tribunaux irakiens. En clair, on veut l'immunité pour chacun d'entre eux.

Sur le front strictement politique, l'impasse est vertigineuse. L'identité du futur chef du gouvernement intérimaire n'est toujours pas connue. Quand bien même on la connaîtrait, c'est à se demander de quels pouvoirs lui et les membres de son cabinet vont hériter. Les experts en droit ont noté que, la suite des choses n'ayant guère été balisée, ce gouvernement n'aurait pratiquement aucun pouvoir législatif. Économiquement aussi l'horizon est embrouillé. La Banque mondiale et d'autres organisations internationales conservant la responsabilité comptable des sommes engagées, les Irakiens pourront difficilement se faire entendre. L'effort de clarification s'impose.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Les saints innocents

Le scandale des commandites au Canada nous a mis en face de plusieurs politiciens et d'acteurs politiques majeurs qui se sont déclarés innocents et, qui plus est pour certains, presque martyrs d'une opinion publique impitoyable à leur endroit alors qu'ils n'auraient fait que travailler pour « la bonne cause » (l'unité canadienne, et sans doute, entre autres, le respect de la démocratie référendaire). Si jamais il y a eu des choses mal faites, ce qui resterait à prouver, c'est la faute des autres, peut-être des fonctionnaires ou même des entités externes ou des procédures, etc. Ce serait au fond de saints innocents.

Et l'actualité plus récente des prisons de la coalition en Irak nous amène au même constat chez nos voisins du sud. La tête dit ignorer ce que font les bras. Donc, elle sera épargnée.

Il y a déjà eu un livre qui s'intitulait *Ces fous qui nous gouvernent*. Il reste à écrire *Ces innocents qui nous gouvernent*. Oui, il pourrait se conclure ainsi: « Pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font », mais ne pourrait-on pas alors les remplacer par des personnes capables d'assumer la responsabilité de leur gouvernance.

Hubert Wallot
Le 13 mai 2004

Un hôpital à sauver

Les médias nous apprennent que l'hôpital Shriners risque de quitter Montréal pour London (Ontario), attiré par un terrain gratuit et une possibilité d'expansion que le parc du mont-Royal ne leur offre pas. Cet hôpital gère 40 lits destinés aux enfants nécessitant des soins en orthopédie. Nos gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour empêcher ce départ. Plus de la moitié des enfants traités par les Shriners sont francophones. Depuis 75 ans, y collaborent en harmonie les deux hôpitaux pédiatriques de Montréal (HME et Sainte-Justine) et les secteurs public et privé (gouvernement et donateurs). Un tel lieu de convergence doit être sauvé.

Jean B. Dufresne
Montréal, le 13 mai 2004

Cégeps: pour éviter
la bureaucratie

Dans la foulée de la modernisation de l'État québécois, il y aurait lieu de s'interroger sur ce que devrait être la fonction des directeurs généraux et des directeurs des études dans les cégeps du XXI^e siècle. La Fédération des cégeps ayant, malencontreusement, oublié de le faire dans son cahier d'orientations, je me permets de proposer quelques pistes de réflexion.

L'orientation numéro 4 du cahier d'orientations prévoit resserrer les liens entre les cégeps et les instances socio-économiques du milieu où ils sont implantés. Plus particulièrement, elle propose d'augmenter le nombre de leurs représentants au conseil d'administration. Bravo! Il est effectivement important de resserrer les liens entre les cégeps et le milieu. Mais il faut aller plus loin. Tant qu'à être modernes, soyons-le jusqu'au bout.

Ainsi, il faudrait aussi resserrer les liens entre les directeurs généraux, les directeurs des études et le milieu de l'enseignement. Dans cette perspective, il serait intéressant que ces derniers assument une charge d'enseignement d'un cours par session. Cela leur permettrait de tisser des liens plus étroits non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les étudiants. Ils vivraient ou, pour ceux qui l'ont déjà vécue mais oublié, revivraient la réalité collégiale dans sa toute plénitude. Il faudrait aussi, toujours dans un souci de rester proche du milieu, que les directeurs généraux et les directeurs des études ne remplissent pas plus de deux mandats de quatre ans. On éviterait ainsi les risques de bureaucratisme malheureusement inhérents à leurs fonctions. Après deux mandats au service du milieu, ils pourraient retourner à l'enseignement, question d'apprécier pleinement les mesures mises en place sous leur administration.

Ces mesures ont l'avantage d'être simples et peu coûteuses, sans compter qu'elles augmenteraient la productivité des collèges. Cela serait tout à fait dans l'esprit des 173 heures ajoutées au contrat de travail des enseignants. Convergence quand tu nous tiens... Bien sûr,

il ne s'agit que de pistes de réflexion, mais, je ne saurais dire pourquoi, j'ai la profonde conviction que, si elles étaient retenues, l'enseignement collégial en serait à jamais transformé.

André Paul-Hus
Le 12 mai 2004

Un Américain décapité...

Une photo, dans *Le Devoir* du 12 mai 2004 en page B1, et j'espère que cette photo ne sera pas la dernière. Si ça prend ça pour nous réveiller. Il serait temps que nos voisins des États-Unis, chrétiens et méthodistes, se rendent compte que la société du « miracle du marché » ne fait que nous entraîner dans la guerre. Il n'y a pas que le miracle au bout du tunnel de la mort. Nous qui savons faire des sous avec toutes ces bonnes compagnies engagées dans cette guerre, nous avons décapité en Afrique et en Amérique du Sud et ailleurs des centaines de milliers d'innocents. [...]

Pas besoin d'être socio-politico-économiste, constructeur ou déconstructeur. Toybee depuis longtemps nous a expliqué les délicats problèmes des rapports homme/femme en chrétienté et en Islam. Relire *Le Monde et l'Occident*. Faut-il publier toutes les photos de ceux que nous torturons et que nous avons torturés au nom du commerce libre? Nous sommes devenus nazis. Le Juif, l'homosexuel, le tsigane étaient des objets, des choses... les islamistes et des pays entiers sont aussi devenus des choses. Qu'on se le dise.

Ne faites pas porter, messieurs les salauds, l'odieuse de l'humiliation contrôlée par une jeune femme militaire. Assez de mépris, assez de réification, une maladie qui nous ronge comme la peste. [...] Retenir que *God is an American* et retenir que le poisson pourrit par la tête. Le danger d'invoquer le divin et de penser se donner ses pouvoirs, c'est le risque que Hitler a couru. Allumons nos lumières et vite. Nous avons créé notre holocauste au Vietnam, les décapitations sont notre œuvre. Notre christianisme commercial et militarisé est horrible.

Gilles Derome
Laval, le 12 mai 2004

LIBRE OPINION

Une architecture pas si verte...

MARC-ANDRÉ GIRARD
Enseignant en sciences humaines

Avant d'être aussi optimiste à l'endroit de ce que nous pourrions appeler l'architecture verte, il y a lieu d'examiner quelques informations vitales qui sont malheureusement restées dans l'ombre de l'article du *Devoir* du 10 mai dernier intitulé « L'architecture se met au vert à Montréal ».

Récemment, j'ai eu l'occasion de visiter la centrale Gazmont avec une douzaine d'élèves engagés dans un comité environnemental en milieu scolaire. Inutile de vous dire que chacun d'entre nous a été grandement impressionné par cette initiative concrète de récupération des biogaz afin de les utiliser comme combustible dans la création d'énergie. Sur-tout compte tenu du fait que Gazmont vise la cogénération en chauffant ou climatissant certains immeubles industriels situés dans son voisinage immédiat, dont le nouveau chapiteau de la Cité des arts du cirque.

Cependant, nous avons appris que Gazmont espérait obtenir la permission des autorités de brûler rien de moins que du mazout lourd. Cela a rapidement eu l'effet d'une douche froide sur l'enthousiasme des élèves du comité. Cela dit, ce fait ajoute une teinte plutôt noire sur le vert de cette structure dite écologique. Prenons le temps d'analyser la problématique.

La centrale Gazmont est une solution concrète à un problème très sérieux, celui de

l'émanation des biogaz provenant des sites d'enfouissement. Non seulement ces gaz sont dangereux et inflammables, mais ils sont constitués à 50 % de méthane, un gaz géré par le protocole de Kyoto qui contribue 21 fois plus à l'effet de serre que le gaz carbonique. Les biogaz sont créés par la décomposition des déchets enfouis dans ce qu'on appelle le site d'enfouissement Saint-Michel.

Ce site d'enfouissement est en fait implanté au sein d'un énorme trou laissé par l'extraction des matériaux de construction par la carrière Miron. Depuis 1968, il a accueilli rien de moins qu'une tonne de déchets annuellement jusqu'en 2000, le tout enfoui dans plus de 170 mètres de profondeur.

Lorsque les 365 puits aspirent les 20 000 m³ de biogaz à l'heure, le tout est brûlé et produit 25 MW d'électricité en rejetant de la vapeur d'eau et du gaz carbonique dans l'atmosphère. Cela dit, la centrale joue un rôle concret dans la diminution des gaz à effet de serre (GES) au Québec. D'ailleurs, Biothermica, la compagnie dont Gazmont est une filiale, entend reproduire ce procédé et l'appliquer à d'autres sites d'enfouissement ailleurs dans le monde.

Le monopole d'Hydro-Québec

En vertu de la loi, tous les producteurs privés doivent obligatoirement vendre leur électricité à Hydro-Québec. Gazmont et la société d'État ont un contrat ferme de 25 années où la centrale alimentée aux biogaz doit obligatoirement

fournir les 25 MW promis afin qu'Hydro-Québec les intègre à sa puissance installée. Par conséquent, Gazmont est soumise à d'importantes pénalités si son contrat n'est pas respecté ou s'il y a une baisse de la production.

Parallèlement, pendant l'hiver, les bactéries qui permettent la biodégradation sont moins présentes et travaillent au ralenti. Conséquemment, il y a moins de biogaz alors que c'est spécifiquement à cette période de l'année que la demande d'énergie est à son apogée.

La seule option qui est envisageable pour Gazmont est d'acheter du gaz naturel pour maintenir sa production et respecter son contrat. La chaudière de cette centrale thermique est également facilement modifiable pour brûler un autre combustible tel le mazout lourd.

En bref, ce qu'Hydro-Québec veut c'est une quantité prédéterminée avec le contractant en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie. Que ce soit une énergie verte ou une énergie sale, la société d'État n'en tient aucunement compte. Des dollars verts ou des dollars souillés, c'est du pareil au même.

Ainsi, la vapeur d'eau utilisée pour chauffer ou climatiser les lieux du chapiteau de la Cité des arts du cirque risque de ne pas être très verte. De la vapeur produite à partir des biogaz récupérés, c'est une excellente initiative. Cependant, si Gazmont fournit la même vapeur d'eau produite à partir de gaz naturel ou pire, à partir de mazout lourd, c'est une toute autre histoire.

IDÉES

Les modifications au régime d'assurance-emploi

Les différents moules du travail saisonnier

Les mesures annoncées par le ministre Joseph Volpe ne sont certainement pas ce dont les travailleurs ont le plus besoin

CAROLE VINCENT

Économiste et associée principale de recherche, Société de recherche sociale appliquée

Le 11 mai dernier le gouvernement fédéral annonçait des modifications au régime d'assurance-emploi pour venir en aide aux travailleurs saisonniers. Dans le cadre de ce que le gouvernement désigne comme un projet-pilote, certains travailleurs vivant dans des régions où le taux de chômage est supérieur ou égal à 10 % auront plus facilement accès à des prestations d'assurance-emploi. Ces mesures pré-électorales visent à améliorer la situation financière d'un peu plus de 100 000 travailleurs dont une majorité réside au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

L'annonce du ministre Joseph Volpe a reçu un accueil plutôt tiède, autant parmi les travailleurs concernés que dans les milieux syndicaux et le monde des affaires. Et pour cause: ces nouvelles mesures temporaires sont au mieux une panacée, mais certainement pas ce dont les travailleurs ont le plus besoin.

Tenter de formuler une solution au problème des travailleurs saisonniers c'est supposer que ceux-ci forment un groupe homogène de travailleurs: on pense à eux comme des travailleurs qui occupent un emploi durant 12, 15 ou 20 semaines et reçoivent des prestations d'assurance-emploi durant le reste de l'année ou subissent une période plus ou moins longue de «trou noir» pendant laquelle ils reçoivent ni salaire, ni prestations. Or les circonstances vécues par les travailleurs dits saisonniers sont beaucoup plus complexes et variées que celles-ci.

Les travailleurs qui font face à des mises à pied saisonnières et récurrentes habitent dans toutes les provinces du Canada et dans des régions aux conjonctures économiques variées. En fait, près d'un tiers d'entre eux vivent dans des régions où les taux de chômage sont relativement faibles, ce qui va à l'encontre du stéréotype selon lequel les travailleurs saisonniers habitent nécessairement dans des régions où les occasions d'emploi sont mauvaises.

Un emploi saisonnier peut très bien convenir aux étudiants qui préfèrent un travail temporaire ou encore à certaines personnes qui doivent assumer certaines responsabilités familiales ou autres engagements en raison desquels il leur est difficile, sinon impossible, d'occuper un emploi toute l'année. En revanche, un emploi saisonnier n'est peut-être pas le régime de travail préféré d'autres travailleurs qui, année après année, se heurtent à divers obstacles pour obtenir un emploi plus stable.

Selon leurs circonstances particulières, certains de ces travailleurs auront accès à l'assurance-emploi



FABIEN DEGLISE LE DEVOIR
Un peu plus de 100 000 travailleurs, dont une majorité réside au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, occupent un travail saisonnier.

En fait, seule une minorité (environ un tiers) des travailleurs qui vivent des mises à pied saisonnières ont systématiquement recours à l'assurance-emploi et ils connaissent d'importantes difficultés, étant peu instruits, plus âgés et vivant dans régions où le taux de chômage est élevé.

Par ailleurs, près de 20 % ne reçoivent jamais de prestations, soit parce qu'ils ont un autre emploi sur lequel ils peuvent compter, soit parce que leur emploi saisonnier ne leur permet pas d'accumuler suffisamment d'heures de travail pour avoir droit aux prestations. À cet égard, la disparité entre les sexes est frappante: alors que les femmes représentent en-

viron 40 % de tous ceux et celles qui sont mis à pied durant la même «saison creuse» d'année en année, elles ne représentent que 30 % de ces travailleurs saisonniers qui ont systématiquement recours à l'assurance-emploi et 50 % de ceux qui n'ont jamais recours aux prestations.

Les vrais impacts

La réforme du régime d'assurance-emploi de 1996 est souvent décriée pour avoir eu un impact désastreux pour les travailleurs saisonniers, rendant leur accès aux prestations plus difficiles. Or, pour nombre d'entre eux, c'est tout le contraire qui s'est produit:

l'introduction de règles d'admissibilité aux prestations fondées sur les heures plutôt que les semaines travaillées a bénéficié aux travailleurs saisonniers qui ont souvent de longues semaines de travail. Ainsi, en travaillant de nombreuses heures par semaine, ils réussissent plus rapidement à accumuler suffisamment d'heures de travail pour se qualifier pour des prestations et peuvent également recevoir des prestations pendant une plus longue période.

Les règles même d'admissibilité aux prestations jouent un rôle clé dans l'incidence du phénomène de «trou noir» dans la mesure où elles peuvent dissuader certains travailleurs, particulièrement ceux qui sont déjà défavorisés au niveau de leurs compétences et de leurs occasions d'emploi, de tenter d'obtenir un emploi à l'année. En réalité, les règles du régime d'assurance-emploi ne fournissent souvent pas aux travailleurs — et aux employeurs qui les embauchent — le bon éventail de mesures incitatives pour faire en sorte que les travailleurs puissent réaliser leur plein potentiel en matière de développement professionnel.

Les travailleurs qui ont des horaires de travail moins intensifs ont perdu au change suite à la réforme de 1996, et ce constat vaut pour l'ensemble des travailleurs, et non seulement pour les travailleurs saisonniers. Le programme actuel d'assurance-emploi reflète mal les réalités du marché du travail d'aujourd'hui, un marché où un nombre croissant de travailleurs — et surtout de travailleuses — occupent des emplois temporaires et à temps partiel. Ces travailleurs pourraient ne jamais avoir droit à des prestations s'ils perdaient leur emploi même s'ils ont eu cet horaire de travail depuis des années, et même s'ils sont obligés de verser des contributions au régime.

Puisque les travailleurs et travailleuses canadiennes vivent des situations d'emplois et de vie personnelle très variées, leurs besoins sont multiples. Plutôt que de chercher un baume magique pour pallier le manque d'occasions d'emploi véritablement adéquates, le gouvernement devrait reconnaître que le programme d'assurance-emploi doit être flexible tout en évitant les effets pervers.

On pourrait envisager un programme dans lequel des prestations spéciales seraient offertes aux travailleurs qui sont peu susceptibles d'opérer avec succès une transition vers un emploi plus stable tout en s'assurant de restreindre l'accès à des prestations régulières trop généreuses à ceux pour qui des changements professionnels heureux sont encore possibles.

Les options pour améliorer l'assurance-emploi sont nombreuses. On peut fortement douter que les mesures annoncées cette semaine en fassent partie et, étant donné le peu d'enthousiasme qu'elles ont suscité de la part des travailleurs, il semble peu probable qu'elles puissent même servir à gagner des votes.

Réflexion éthique sur les orientations du gouvernement québécois

Faut-il étendre le dépistage génétique à tout le Québec?

YVES BOLDUC

Président, Comité régional de bioéthique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*

Premier de deux textes

En janvier 2003, la Régie de la Santé et des Services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean annonçait une subvention de 60 000 \$ à un programme de dépistage gratuit de cinq maladies héréditaires récessives au sein des familles à risque. L'annonce de ce programme n'avait été précédée d'aucune évaluation éthique ni de discussions publiques.

Au cours des dernières semaines, un regroupement, la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires (CORAMH), formé de chercheurs, de médecins et de représentants des familles touchées par l'une ou l'autre des cinq maladies héréditaires, a entrepris une campagne publicitaire d'envergure (200 000 \$) afin de promouvoir l'élargissement à l'ensemble de la population du programme actuel de dépistage assumé par l'État.

Considérant les enjeux éthiques importants non seulement pour la région mais éventuellement pour le Québec dont nous sommes une région-laboratoire en génétique, le Comité de bioéthique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, formé de représentants de comités d'éthique clinique et de la recherche médicale de divers établissements de la région, a entrepris une réflexion qu'il souhaite partager publiquement.

Les orientations du gouvernement québécois en matière de génétique doivent, selon nous, faire l'objet d'un débat public. Nous reconnaissons l'épreuve extrêmement difficile que peut représenter la manifestation d'une de ces maladies au sein d'une famille, nous comprenons le souci des parents d'éviter leur épreuve à d'autres, mais nous croyons aussi que l'adoption de stratégies de prévention par l'État et les services de santé publique commande une réflexion de la part de toute la communauté concernée.

Pas plus de maladies héréditaires ici qu'ailleurs

Les cinq maladies en cause (acidose lactique, tyrosinémie, fibrose kystique, neuropathie sensitivo-motrice et ataxie spastique de Charlevoix-Saguenay) sont dites récessives, c'est-à-dire que leur apparition exige la présence chez le malade des deux copies du gène défectueux hérité de ses parents.

Ces maladies sont toutes incurables et se manifestent de façons fort diverses, certaines étant grandement invalidantes et frappant en très bas âge (par exemple, l'acidose lactique), d'autres, se développant

plus tardivement et pour lesquelles l'espérance de vie de la personne atteinte se rapproche de celle de la population en général (l'ataxie de Charlevoix-Saguenay).

Les porteurs d'un seul gène récessif défectueux ne sont pas atteints de la maladie; d'ailleurs, on estime que tous les humains sont porteurs de quelques gènes récessifs anormaux. Au sein d'une vaste population, dont les ancêtres proviennent de régions différentes, les risques que les mêmes gènes récessifs soient transmis à un enfant sont moins grands.

L'histoire démographique particulière du Saguenay-Lac-Saint-Jean a cependant contribué à la diffusion des mêmes gènes défectueux: un effet fondateur résultant d'une immigration provenant aux trois quarts de la même région (Charlevoix) et connaissant un fort taux de fécondité à accru les chances que les mêmes gènes se rencontrent au sein de la population régionale. C'est ce qui explique la prévalence chez nous des cinq maladies mentionnées. En contrepartie, la région ne connaît à peu près pas certaines maladies héréditaires fréquentes dans d'autres régions.

À l'encontre de certains préjugés tenaces, rappelons que la présence dans la région de ces maladies héréditaires n'a rien à voir avec les mariages consanguins (entre parents proches), qui ont même été moins fréquents ici, pour certaines périodes, que dans d'autres régions du Québec.

Enjeux sociaux et éthiques

La découverte des gènes responsables des maladies héréditaires laisse espérer la mise au point éventuelle, par la pharmacogénomique, de nouveaux médicaments plus efficaces. Par ailleurs, malgré des résultats décevants jusqu'ici, on espère encore un jour pouvoir guérir les gènes défectueux par la thérapie génique.

Mais ces perspectives thérapeutiques sont encore lointaines. Étant donné l'absence de traitement curatif, les applications les plus immédiates résultant de la connaissance des gènes sont surtout d'ordre diagnostique. Les espoirs de guérison se sont estompés, plus particulièrement pour les maladies régionales: leur rareté dans le monde et le rapport disproportionné des coûts/bénéfices escomptés de la recherche ne sont pas susceptibles d'intéresser les compagnies pharmaceutiques. Même pour les maladies héréditaires plus communes, le génome s'avère d'une complexité qu'on ne soupçonnait pas il y a quelques années et on met désormais des bémols aux promesses de traitements efficaces.

Il n'en demeure pas moins que grâce aux nouveaux outils diagnostiques, les membres d'un couple porteurs du même gène récessif défectueux savent qu'ils ont une chance sur quatre d'avoir un enfant atteint. Connaissant sa condition, le couple peut faire les choix reproductifs en conséquence: avoir ou non un enfant, recourir à l'adoption, à l'insémination artificielle, au dépistage prénatal (amniocentèse à la 14^e semaine de grossesse) ou au diagnostic préimplantaire (fécondation in vitro de plusieurs ovules et réimplantation dans l'utérus d'un embryon sain). Dans ces deux derniers cas, le diagnostic permet de «sélectionner» l'enfant à naître sur la base de ses caractéristiques génétiques, ce qui soulève la question de l'eugénisme.

La première condition d'un libre choix est qu'il soit pris en pleine connaissance de cause

L'inventeur du terme eugénique (étymologie: eu, bonne et genos, naissance), Francis Galton, l'a défini en 1883 comme «l'étude des facteurs socialement contrôlables qui peuvent élever ou abaisser les qualités raciales des générations futures, aussi bien physiquement que mentalement». L'eugénisme se présente comme un courant idéologico-scientifique prônant l'amélioration de l'espèce humaine par l'élimination des gènes défectueux (eugénisme négatif) et la promotion de la naissance de sujets «sains» (eugénisme positif).

Alors qu'il n'y a eu au siècle dernier qu'un seul programme à grande échelle d'eugénisme positif, celui de l'Allemagne nazie, l'eugénisme négatif a pris la forme, dans la première moitié du siècle, de programmes coercitifs (par exemple, de stérilisation) appliqués par divers États (Suède, Danemark, Finlande, États-Unis, Canada...) à l'égard de groupes sociaux ou d'éthnies dans le but d'en éliminer les «tares» (déficiences intellectuelles et maladies mentales surtout) ou les «déviations sociales» (alcoolisme, criminalité, homosexualité, etc.) considérées — le plus souvent à tort — comme héréditaires.

Certains s'opposent à qualifier d'eugénisme la sélection génétique lorsque celle-ci résulte de préférences parentales et non de mesures imposées par l'État. D'autres considèrent cet «eugénisme libéral» menaçant même que dans sa forme étiatique.

Par exemple, lors d'une entrevue au *Devoir* (12 janvier 2003), le généticien français Jacques Testart affirmait: «[...] l'eugénisme qu'on prépare s'annonce doux et démocratique. C'est beaucoup plus redoutable que les eugénismes qu'on a connus, qui étaient violents et organisés par des États. Parce que cela procédera de la volonté individuelle, il n'y aura plus aucune façon de s'y opposer. Dès que les techniques eugéniques seront demandées, elles seront offertes. Et les prix vont rapidement baisser, bien évidemment...»

Bien sûr, l'État n'exercerait pas de coercition directe sur les individus dans ce genre de programme. Mais un dépistage de masse lancé par le gouvernement, accompagné d'un service de conseil génétique, ciblant formellement cinq maladies spécifiques, constitue déjà en soi un message clair qui peut aussi entraîner des effets pervers. Pensons, entre autres, aux pressions de leur milieu social et familial pouvant s'exercer sur les personnes refusant de se soumettre aux tests et aux effets sur leur perception d'elles-mêmes des personnes et familles touchées par ces maladies.

L'argument donné publiquement et de façon répétée au gouvernement par les promoteurs d'un dépistage de population selon lequel «dans le domaine des maladies héréditaires, il en coûte moins cher aux plans humain et économique de prévenir que de guérir» (*Le Quotidien*, 28-3-04) n'est-il pas déjà lourd de significations?

Nous reconnaissons d'emblée qu'au plan moral, la décision de recourir ou non à des tests et de prendre les décisions subséquentes appartient aux individus et couples concernés. Mais la première condition d'un «libre choix» est qu'il soit pris en pleine connaissance de cause. Or, la présente campagne de promotion d'un dépistage de population passe complètement sous silence les enjeux éthiques et sociaux associés au dépistage: leur ignorance, croyons-nous, ne peut assurer un choix vraiment éclairé des éventuels participants.

De plus, un libre choix suppose la présentation de solutions comparables. Mais nous connaissons tous les difficultés des familles responsables de personnes handicapées ou de maladies chroniques, laissées complètement à elles-mêmes, sans services de soutien ni soutien financier significatif de la part de l'État. Qu'est-ce que cette situation laisse comme liberté de choix aux couples qui apprennent que leur enfant à naître est atteint d'une maladie génétique grave et ne se voit offrir, comme service public, qu'une interruption de grossesse assumée par l'État?

Liste des participants à cette réflexion: Dr Serge Bergeron, Hôpital de La Baie; Dr Yves Bolduc, Centre Le Jeannois, Alma; M. Denis Bonneville, Chicoutimi; M. Yvan Caouette, Chicoutimi; M. Louis Côté, Centre Le Jeannois (Cégep d'Alma); M. Jimmy Lévesque, Centre Le Jeannois, Alma; M. Jimmy Martel, Centre de santé Maria-Chapdelain, Dolbeau-Mistassini; M. Jean-Robert Poulin, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay/Lac-Saint-Jean (UQAC); M. Jean-Noël Ringuet, Hôpital de Roberval (Cégep de Chicoutimi); Dr Fabien Simard, Complexe hospitalier de la Sagamie; Mme Marie-Andrée Tremblay, Foyer Le Pionnier d'Hébertville; Mme Raymonde Tremblay, Carrefour de la santé de Jonquière.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Gagneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (redaction); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (films); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Allaire (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux, Geneviève Otis-Dionne (comité). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Mariève Côté, Slavica Bogdanov, Veronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zermatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

• LES ACTUALITÉS •

SEXES

SUITE DE LA PAGE 1

jugées à haut risque, le sexe est un facteur très important à considérer.

Pour en arriver à cette conclusion, les trois chercheurs à l'origine du projet — Marielle Ledoux et Isabelle Huot du département de nutrition de l'Université de Montréal et Gilles Paradis du département d'épidémiologie de l'Université McGill — ont analysé les habitudes alimentaires de 10 014 personnes âgées de 18 à 64 ans. Afin de mieux circonscrire la réalité québécoise, leurs données ont été recueillies en deux temps (une première fois en 1993, une seconde en 1997) auprès de trois bassins de population couvrant à la fois la ville, la banlieue et le milieu rural. Un indice de masse corporelle (IMC) de plus de 25 kg/m² indiquait un surplus de poids, un IMC de plus de 30, une obésité.

Il est ressorti de ce vaste survol que si l'obtention d'un diplôme universitaire, l'usage de la cigarette et un haut taux d'activité physique réduisent le risque de prendre du poids chez les deux sexes, une quantité surprenante de facteurs ne vont toucher que l'un d'entre eux. Chez l'homme par exemple, une forte consommation de gras est généralement associée à un surplus de poids, ce qui n'est pas le cas chez la femme.

Quant à conclure que la consommation de matières grasses n'a aucune influence chez la gent féminine, il s'agit là d'un pas que les chercheurs ne franchissent pas. « Notre échantillon est un échantillon transversal. Il y a des limites dans l'interprétation causale qu'on peut faire des données », explique Gilles Paradis. Ce que cela révèle toutefois, c'est que les femmes qui ont un surplus de poids ont un apport en gras moindre, mais que leur apport en carbohydrates ou en sucres simples est probablement plus élevé.

Chez les femmes, la liste de facteurs que l'on pourrait qualifier d'unisexes est autrement plus longue. C'est ainsi que cette étude a révélé que plus son revenu familial était élevé, moins une femme avait de risques de connaître des problèmes de poids. À l'inverse, son âge, le fait de parler une autre langue que le français et de vivre en milieu rural ne peut que la prédisposer à gagner suffisamment de poids pour que son IMC en vienne à dépasser les 25 kg/m² réglementaires pour rester en santé selon les standards québécois. Autant de facteurs qui, chez les hommes, n'ont pas d'incidence.

Evidemment, on ne parle ici que de facteurs de risque. Ce qui n'empêche pas les trois chercheurs de les prendre très au sérieux, tout en restant conscients que l'obésité répond à de — trop — nombreuses lois. « Il est difficile dans des études épidémiologiques de démontrer l'impact de l'alimentation ou même de l'activité physique sur l'embonpoint, confirme celui qui est aussi consultant à la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Mais, quand on prend cela dans une perspective populationnelle, on ne note pas de tendances qui nous permettent de soutenir que c'est à cause de tel ou tel facteur que l'obésité croît. »

Retour à la case départ, donc? Pas vraiment, puisque tous ces éléments mis en lumière ont permis de mieux cerner les facteurs qui sous-tendent le phénomène. Une savoir d'autant plus précieux que l'obésité est devenue l'un des principaux problèmes de santé publique au Canada. De 1981 à 1996, la prévalence de gens souffrant de surpoids est passée de 48 à 57 % chez les hommes et de 30 à 35 % chez les femmes. Au cours de la même période, la proportion de gens obèses a grimpé de 9 à 14 % chez les hommes et de 8 à 12 % chez les femmes. En 1997, on évaluait les coûts directs de l'obésité au Canada à 1,8 milliard de dollars par année. Des chiffres qui ne peuvent que confirmer la nécessité de mieux cibler les clientèles à risque.

Sa prochaine cible? Les jeunes, déplore Gilles Paradis, qui travaille d'ailleurs à une très vaste étude sur la hausse importante de l'obésité chez la jeunesse québécoise. D'abord notée chez les jeunes Américains, le surpoids se conjugue maintenant en français au Québec. Une réalité d'autant plus inquiétante que cet excès de poids s'accompagne chez ces jeunes d'une forte incidence sur le syndrome métabolique, un précurseur du développement du diabète de type II. Rendez-vous cet été pour les données finales, à paraître en juillet dans *International Journal of Obesity*.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et

abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858, Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉBUT

SUITE DE LA PAGE 1

de Jean Charest, serait bien mal venu de refuser toute rencontre avec des représentants de villes recréées avec «35 % des votes», comme la loi 9 le prévoit, dit celle qui anime l'émission *Franc Parler* à CJMF 93. Mme Boucher n'exclut pas un retour à la mairie, si jamais «sa» ville était recréée. «Mais j'ai 67 ans, il ne faudrait pas trop que les gens comptent sur moi», précise-t-elle.

CUM

Peter Trent, lui, invoque un précédent: «C'est comme l'ancienne Communauté urbaine de Montréal» (CUM), dit-il. «La loi qui a fondé la CUM, en 1969, donnait une sorte de droit de veto à Montréal, avec une majorité simple. Mais parce que ça ne fonctionnait pas, elle a été modifiée en 1982 pour instaurer la règle de la double majorité.» Selon l'ancien maire de Westmount, la loi 9 a été créée par un homme, M. Fournier, «qui ne connaissait rien au monde municipal» et qui ne semblait pas connaître cette histoire. C'est la seule façon d'expliquer, poursuit M. Trent, qu'il propose un cadre pour «éviter la chicane», mais qu'il le fasse «avec les mêmes solutions qui ont créé la chicane il y a 30 ans».

La loi 9, une «dictature» de la ville-centre, comme l'a dit Jacques Olivier en avril? M. Trent et Mme Boucher sont assez d'accord avec l'interprétation du maire de Longueuil. Mme Boucher note que le maire de Longueuil tente de faire le «bonhomme sept heures» avec la loi 9. «Le ministre Fournier ne peut pas avoir de pires ennemis», sourit-elle. Le maire Tremblay dit pour sa part que la loi 9, «c'est comme confier les trois quarts de son budget à un étranger». Selon Peter Trent c'est précisément pour cette raison que cette loi sera très vite re-

mise en question: «Le Conseil d'agglomération ne peut pas tenir longtemps, il y a tellement de monde qui va dire que c'est anti-démocratique.»

Combien de temps mettra-t-on pour modifier la loi 9? M. Trent dit ignorer et insiste pour dire que tout cela ne se fera pas «le lendemain des référendums». Sera-t-il prêt à attendre 13 ans, le temps qu'on a mis avant de changer la loi sur la CUM? «Non, dit-il, on n'endurera pas cela longtemps, nos électeurs sont beaucoup plus démocratiques que dans le temps.»

Est-il prêt à contester la loi devant les tribunaux, possibilité que le défusionniste Bernard Paquet a déjà évoquée? Il n'exclut pas cette possibilité, mais précise que «ce n'est pas le temps de faire des menaces du genre, avant les référendums». M. Trent affirme toutefois que des avocats, dont le professeur à la retraite de l'université McGill Julius Grey, se sont penchés sur la possibilité de contester un autre aspect de la loi 9: la fameuse règle des 35 % d'appui de la part des inscrits, lors des référendums. «Si jamais des défusionnistes perdaient un référendum à 33-34 % et qu'on arrivait à prouver que la liste électorale comportait de nombreuses erreurs, nous pourrions aller devant les tribunaux.» C'est pour cette raison, ajoute l'ex-maire, que le ministre Fournier a décrété une seconde période de révision des listes électorales, du 2 au 4 juin.

En réaction à ces propos de défusionnistes, l'attaché de presse du ministre Fournier a rappelé les propos de son patron, hier: «S'ils défusionnent dans cette optique-là [revoir la loi 9], ils font fausse route, parce que ce n'est pas la question qui leur est posée. Ce n'est sûrement pas le choix qu'on vous offre. Pour nous, c'est très clair, il n'y a pas d'autre alternative.» Pour Christine Milville-Deschênes, attachée de presse de M. Tremblay, les leaders défusionnistes font de la «dés-information» s'ils laissent entendre que la loi 9 pourrait changer. Aussi, «changer cette loi serait injuste

pour ceux qui choisissent d'y rester!», dit-elle.

Résultats

Par ailleurs, les gens ont continué à affluer aux bureaux de registres, hier, dans plusieurs arrondissements susceptibles de quitter les villes-centres. Aux neuf arrondissements où les défusionnistes affirment avoir franchi le seuil de 10 % (soit Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfé, Pointe-Claire, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest, Westmount et Montréal-Est), il faut désormais ajouter Mont-Royal. La mairesse d'arrondissement, la défusionniste Suzanne Caron, dit inciter malgré tout les gens à continuer à aller signer le registre, pour «parler fort».

À Westmount, on affirmait hier soir que 2500 signatures avaient été recueillies, alors que 1433 étaient nécessaires pour déclencher un référendum. À Anjou, de l'aveu même des défusionnistes, le seuil n'avait pas été franchi. À Saint-Laurent, le défusionniste Bernard Paquet a dit avoir 2700 signatures en poche, hier après-midi. Il gardait espoir de se rendre à 6700 jeudi, alors qu'il lui en faut 5653 pour obtenir les 10 %.

Sur la rive-sud, le journal *Le Point Sud* annonçait hier que «trois arrondissements avaient crevé l'objectif des 10 % de signatures nécessaires pour obtenir un référendum»: Boucherville, où les défusionnistes revendiquent plus de 4200 signatures; Saint-Bruno, qui a atteint les 10 % dimanche midi. Et Saint-Lambert, qui a atteint la barre des 10 % dès dimanche soir. Selon les estimations du *Point Sud*, Brossard affichait 3238 signatures hier matin, soit 6,3 % et Greenfield Park 4 % avec 540 signatures. Mais plusieurs signataires se sont ajoutés hier et s'ajoutent d'ici à jeudi, ce qui fait croire que ces deux arrondissements pourraient tenir un référendum aussi. Evidemment, ces résultats ne sont en rien officiels. C'est à 21h30, jeudi soir, que les résultats seront divulgués.

BAGDAD

SUITE DE LA PAGE 1

mois de mai, a été tué dans un attentat, à l'entrée de la Zone verte à Bagdad, qui abrite le QG de la coalition d'occupation dirigée par les États-Unis.

Le général américain Mark Kimmitt a estimé que l'attentat, qui a causé la mort de sept autres personnes, portait la «marque habituelle» du Jordanien Abou Mousab al-Zarqawi, dirigeant d'al-Qaïda.

Un message publié sur Internet au nom du «Mouvement de la résistance arabe», un groupe inconnu jusqu'ici, a revendiqué l'attentat. «Deux héros du Mouvement de la résistance arabe/Brigades al-Rachid, Ali Khaled al-Joubouri et Mohammad Hassan al-Samarrai, ont mené une opération audacieuse, qui a conduit à la mort du traître et mercenaire Ezzedine Salim», lit-on dans ce message, qu'il était impossible d'authentifier immédiatement.

Le mouvement, qui ne s'est jamais manifesté auparavant et qui ne donne aucune indication sur sa représentativité, promet «à la Nation de lutter jusqu'à la libération du glorieux Irak et de la chère Palestine».

Le premier ministre britannique, Tony Blair, a souligné que Ankara que les troupes britanniques n'effectueraient pas «un départ rapide de l'Irak», malgré la mort du président du Conseil de gouvernement provisoire irakien.

Envoi de troupes

Après avoir réaffirmé dimanche que leurs troupes allaient rester en Irak «jusqu'à ce que le travail soit achevé», les États-Unis ont annoncé à la Corée du Sud hier qu'ils allaient retirer 3600 soldats de ce pays pour les envoyer en Irak. Cette décision d'utiliser des troupes mobilisées contre la Corée du Nord, l'un des trois pays figurant dans l'«axe du mal» défini par le président Bush, pour renforcer le contingent américain en Irak, montre à quel point l'armée de Terre américaine a du mal à faire face aux sollicitations.

Ce redéploiement est organisé dans le cadre de la rotation des troupes en Irak, a assuré le capitaine de corvette Flex Plexico, un porte-parole du Pentagone. La décision pourrait toutefois préfigurer une diminution permanente des effectifs américains en Asie.

Les Pays-Bas, de leur côté, ont l'intention de maintenir leur contingent en Irak, a indiqué le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Ben Bot, à l'agence ANP après une rencontre à Bruxelles avec d'autres ministres européens des Affaires étrangères.

L'attentat de Bagdad intervient alors que le sud et le centre de l'Irak se sont enflammés, avec une intensification des affrontements entre les miliciens du chef chiite radical Moqtada Sadr et les forces de la coalition.

Vingt miliciens ont été tués à Nasiriya, à 375 km au sud de Bagdad, contrôlée par l'armée italienne, selon l'armée américaine. À Kerbala, à une centaine de kilomètres au sud de Bagdad, 30 miliciens ont été tués dans la nuit lors d'accrochages avec l'armée américaine, selon le général Kimmitt.

En soirée, les accrochages entre miliciens de Moqtada Sadr et forces de la coalition ont repris après une accalmie de 24 heures dans la ville où est retranché le chef radical. Selon le gouverneur de Najaf, Adnane al-Zorfi, aucune démarche n'est en cours pour trouver une solution pacifique à la crise entre M. Sadr et la coalition.

Le docteur Ezzedine Salim représentait le parti chiite religieux Al-Dawa al-Islamiya-Markaz, un courant important au sein de l'exécutif mis sur pied par les Américains en Irak. Respecté, y compris par les sunnites proches de la résistance, cet ancien opposant à Saddam Hussein avait entrepris, ces dernières semaines, des démarches en direction de Moqtada al-Sadr pour le convaincre de renoncer à la confrontation armée avec les troupes de la coalition dans les villes saintes de Najaf et de Kerbala.

Son rôle de négociateur s'étendait également aux pourparlers entamés avec l'ensemble des forces politiques irakiennes et Lakhdar Brahimi, l'envoyé spécial des Nations unies, pour mettre sur pied un gouvernement intérimaire auquel les occupants voudraient transférer une partie du pouvoir dès le 30 juin prochain.

«Des jours comme aujourd'hui renforcent notre conviction que le transfert de la souveraineté au peuple d'Irak doit bien avoir lieu, a déclaré le général Mark Kimmitt, chef des opérations militaires en Irak. Au lieu de faire dérailler le processus, cet attentat confirme que le transfert de l'autorité est une décision sage et prudente. Nous continuerons à travailler au côté du Conseil de gouvernement pour mener ce pays à la démocratie et à la souveraineté.»

Mais le général avait du mal à cacher son embarras, le convoi d'Ezzedine Salim ayant été frappé alors qu'il s'appretait à entrer dans le périmètre ultrasécurisé de la «zone verte», vaste camp retranché sur une boucle du Tigre où sont concentrés le commandement américain et les ministères irakiens qu'il chapeaute. Les troupes d'occupation et leurs suppléants y vivent en totale autarcie dans les anciens palais de Saddam Hussein. En montant leur embuscade meurtrière aux portes de la forteresse, les assassins ont fait la démonstration des difficultés que rencontre l'armée américaine, incapable de protéger ses meilleurs alliés hors de ses bases.

Toute la journée, les hélicoptères de combat ont bourdonné dans le ciel de Bagdad. Vaine fouille aérienne, symbole de cette impuissance. Des patrouilles américaines se déploient toujours trop tard. Leurs barrages paralysent la circulation dans le centre de la capitale, et irritent les Irakiens qui supportent mal ces contraintes.

MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

Au Québec dans son ensemble, Paul Martin promet une nouvelle façon de faire, plus respectueuse de ses aspirations. Il s'est ainsi engagé à ce que le Québec ne soit pas seulement présent aux côtés du Canada à l'Unesco, mais qu'il puisse aussi y «prendre la parole» sur des dossiers comme la diversité culturelle.

«Le Québec, c'est le foyer principal de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord. C'est un des piliers du fait français dans le monde. Il doit pouvoir s'exprimer sur les grands sujets qui le touchent de près. La porte doit lui être toute grande ouverte, sans équivoque et, je vous le promets, elle le sera», a-t-il dit. Il veut d'ailleurs que les provinces soient présentes lorsque des questions internationales touchent leurs domaines de compétence.

Mais le premier ministre n'entend pas aborder l'absence de signature du Québec au bas de la Constitution. Il n'a soufflé mot de la reconnaissance constitutionnelle de la société distincte québécoise ni du droit de retrait avec pleine compensation financière que revendique le Québec.

«Je ne suis pas ici pour parler de changement constitutionnel. Je suis ici pour vous parler d'un changement d'attitude. Oui, il y a des juridictions fédérales. Oui, il y a des juridictions provinciales et des responsabilités municipales, et il faut les respecter. Mais ce sera impossible d'atteindre les objectifs de nos priorités respectives si on ne travaille pas ensemble, en partenariat, la main dans la main», a-t-il poursuivi. En fait, le partenariat entre Ottawa et les provinces est une «condition sine qua non» à la réalisation de ses priorités, a-t-il dit. «Être à l'écoute des provinces, c'est essentiel si on veut bien gouverner», a-t-il ajouté.

C'est pour cette raison qu'il dit être ouvert aux demandes du Québec pour des paiements de péréquation plus prévisibles et pour une résolution du dossier des congés parentaux. «Je vous le dis et je vous le promets, on va régler la question», a-t-il insisté.

M. Martin n'a toutefois pas répondu, dans son discours, à l'appel du premier ministre québécois Jean Charest sur le déséquilibre fiscal. À la clôture du conseil général de son parti, dimanche, M. Charest a invité les chefs fédéraux à dire comment ils entendaient le corriger.

Ce n'est que plus tard, en réponse à quelques journalistes qui l'attendaient à son arrivée à Mirabel pour une table ronde avec des représentants locaux, que M. Martin a répété qu'il voulait hausser les transferts fédéraux pour la santé et l'éducation. «La question, c'est les transferts pour la santé, les transferts pour l'éducation. [...] Certainement, il faut que le gouverne-

ment canadien augmente ses sommes pour la santé et l'éducation. Ça, c'est sûr et je me suis déjà engagé à le faire et je vais le faire.»

Lors de son discours, M. Martin a réitéré qu'il s'engageait officiellement à adopter, lors de la conférence des premiers ministres cet été, «un nouveau mécanisme de transfert afin de fournir aux provinces un financement accru et prévisible pour la santé». Il a aussi répété qu'il voulait, d'ici à la fin de l'année, conclure une entente avec les provinces pour permettre le transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités.

Ce troisième passage de Paul Martin au Québec en quatre jours illustre l'importance stratégique du vote québécois lors des élections qui devraient être déclenchées fort probablement dimanche. Les sondages pancanadiens montrent les libéraux suffisamment en avance pour croire à un gouvernement majoritaire, mais la situation au Québec accentue l'incertitude. Non seulement le Bloc est-il en avance, mais il domine largement chez les francophones. Si cette tendance se maintient, Paul Martin pourrait perdre deux sièges et faire moins bien que Jean Chrétien en 2000. Ce dernier avait récolté plus de votes que le Bloc, mais avait obtenu deux sièges de moins.

M. Martin a insisté sur la nécessité pour les Québécois d'avoir des députés au sein de l'équipe gouvernementale pour participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décision. «Ce dont nous avons besoin, c'est des Québécois pour éclairer par leur perspective tout à fait particulière, en tant que représentants de la francophonie d'Amérique, nos grands débats sur les enjeux de l'heure», a-t-il dit.

Les discours d'hier étaient attendus, car, au dire de l'entourage de M. Martin, il devait porter sur sa vision de la place du Québec dans la fédération, un sujet qu'il s'est toujours abstenu d'aborder quand il était ministre des Finances et même durant la course au leadership.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe a jugé qu'on était loin du compte. À M. Martin qui disait avoir besoin de l'appui des Québécois, il a sèchement répliqué que «le Québec n'a pas besoin de Paul Martin». «Il a eu dix ans pour répondre aux demandes du Québec, et il ne l'a pas fait», a dit le chef bloquiste qui commençait sa tournée officielle hier. Selon lui, la réponse de Paul Martin au premier ministre Charest sur la question du déséquilibre fiscal n'est pas différente de celle offerte par Jean Chrétien à Bernard Landry, et ce, malgré le consensus de l'Assemblée nationale, des provinces et des partis d'opposition fédéraux.

Présent à Laval, le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin a parlé d'un plaidoyer «à genoux» à savoir strictement électoraliste. Il a déploré l'absence de réponse à M. Charest sur le déséquilibre fiscal et de référence directe au caractère distinct du Québec. «J'aurais aimé qu'il reconnaisse le caractère unique du Québec, pas sa destinée unique.»

pas de nuances, exagéré, c'est là sa faiblesse, il y va d'une charge d'éléphant.

Peu de voix de gauche résonnent aux États-Unis. La sienne a le mérite d'être écoutée. Ses livres sont des best-sellers, ses films aussi. «70 % des Américains qui ont assisté à une séance de Bowling For Columbine n'avaient jamais vu de documentaire sur grand écran auparavant», révèle-t-il.

À propos de *Fahrenheit 911*, il nous explique qu'un certain nombre de pigistes travaillaient pour lui, recueillant des images en Irak ou ailleurs.

«J'ai voulu dans ce film parler de l'époque post-attentat et montrer ce qui nous est arrivé en tant que peuple. Il est important de rire quand les temps sont difficiles, mais, dans mon film, Bush est la figure risible, alors que je suis la personne sérieuse.»

Plusieurs des faits qu'il dévoile étaient déjà présents dans son livre *Tous aux abris!* D'autres étaient sortis ailleurs, mais Moore assure présenter beaucoup d'éléments neufs. «Je montre par exemple des copies de documents sur le passé militaire de Bush, avec des noms compromettants ayant été biffés. Les soldats américains désespérés en Irak, les proches qui pleurent leurs morts, un convoi de prisonniers irakiens: je montre tout ce que les chaînes télé ne montrent pas.»

Michael Moore admet que ce documentaire est différent de ses précédents. Son visage et sa silhouette massive apparaissent beaucoup moins souvent que d'habitude devant la caméra. Il trouve que les faits parlent d'eux-mêmes et n'avaient guère besoin de commentaires. «Mais ce sont ma voix, ma vision des choses, mon humour.»

Il croit au peuple américain, précise que celui-ci peut rester longtemps dans l'ignorance, mais, n'aimant pas qu'on lui mente, il est capable de réagir, le cas échéant. «L'administration Bush l'a tellement manipulé. Il [George W. Bush] a créé une hystérie de masse, répétant sans relâche et à tort que Saddam Hussein avait des liens avec le 11 septembre. Mon film démontre aux gens qu'on leur a menti et qu'on les a entraînés dans une guerre absurde pour des intérêts financiers. Les Irakiens n'avaient pas demandé aux États-Unis de les libérer de Saddam Hussein. Nous n'avons rien à faire là-bas.»

Michael Moore se bat avec un film. Il refuse d'envisager que la sortie de *Fahrenheit 911* puisse demeurer bloquée avant des élections. «Anybody but Bush!» s'était donné le cinéaste comme slogan. Ce slogan a pris la forme d'un documentaire désormais en panne d'écrans aux États-Unis. Mais on a envie de lui dire que, au rythme où vont les scandales des sévices sur les prisonniers irakiens, l'Amérique n'aura bientôt plus besoin de son film pour buter dehors ce président-là.

MOORE

SUITE DE LA PAGE 1

journalistes américains de mieux faire leur travail et d'informer leur peuple de ce qui se passe vraiment en Irak.

Michael Moore se sent comme un poisson dans l'eau en France. Il est accueilli ici en héros. *Bowling for Columbine* lui a valu un prix spécial au 55^e Festival de Cannes et le César du meilleur film étranger. «Les Français sont nos amis», dit-il. Or, seuls les plus grands amis peuvent nous dire la vérité. Nous devons leur être reconnaissants de s'être opposés à notre action en Irak. A eux, la vérité.»

Il est venu tout seul. Rien dans les mains, rien dans les poches. Ni producteur, ni directeur photo à ses côtés autour de la table. Il prend le micro, ne le lâche plus, jure que oui, *Fahrenheit 911*, son nouveau documentaire, sortira en salle durant le courant de l'été avant les élections, qu'on trouvera bien à le distribuer et qu'il aura un impact sur les gens. Promis! Juré! Mais rien n'est moins sûr.

Fahrenheit 911 est un sujet si brûlant qu'Icon, la maison de production de Mel Gibson, s'est retirée après avoir signé un contrat de travail (à la suite d'un coup de téléphone d'un bonze du parti républicain, dit Moore), que Disney refuse désormais de diffuser ce documentaire et que Miramax, filiale de Disney, cherché désespérément des volontaires pour sa distribution.

Le film soulève les voiles, dénonce des liens entre le président Bush, le clan Ben Laden, la famille royale d'Arabie Saoudite, remet en cause le système de protection du pays quand les dynasties pétrolières sont protégées, alors que le simple citoyen s'est vu privé de ses droits par le Patriot Act. En Irak, devant la caméra du film, des soldats confient leur détresse. On en voit d'autres humilier des prisonniers irakiens. Des cadavres, des civils horriblement blessés sont filmés. Une Américaine ayant perdu son fils à la guerre dénonce le conflit, conspu Bush, pleure, hurle. Plus loin, on entend les leaders économiques calculer les immenses retombées financières de ce conflit. Et Moore pose des questions: pourquoi Bush a-t-il attendu deux mois avant d'envoyer l'armée dans la région où Ben Laden était caché? Pourquoi n'a-t-il laissé la famille Ben Laden quitter en avion les États-Unis le 11 septembre sans interrogatoire?

Entre humour et rage, sans faire dans la dentelle, avec un montage qui ridiculise Bush du début à la fin, Moore enfonce son clou, partial, certes, ne se piquant